

Conseil d'administration Séance plénière n° 282

du 14 novembre 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	5
Liste de présence	40

Conseil d'administration

Jeudi 14 novembre 2024

à 10h, en présentiel (salle Sologne)
et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/98410636326>

ID de réunion : 984 1063 6326

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**
Pour information : **I**

BUDGET ET FINANCES

1. Budget rectificatif n°3 au budget 2024 D
2. Admission en non-valeur 2024 D

PROGRAMME

1. Documents de mise en œuvre du 12^e programme d'intervention D
 - a. Règles générales d'attribution et de versement des aides
 - b. Fiches action
2. Fin du 11^e programme D
 - a. Adaptation n° 26 de la maquette financière du 11^e programme
 - b. Transition entre le 11^e et le 12^e programme d'intervention : règle de gestion
3. Convention de reversement de la redevance consommation en eau potable D

AIDES

- Décisions d'attribution des Aides D
- Suites de la commission des Aides réunie le 17 octobre 2024
 - Suites de la commission Communication et action internationale réunie le 14 octobre 2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GANDRIEAU :

Bonjour à toutes et à tous. En tant que premier vice-président du conseil d'administration, j'ai quelques obligations, dont celle de remplacer Mme la Préfète quand elle est absente. Il est prévu qu'elle vous dise un mot au départ.

M. OBLED :

Mme la Préfète a enregistré un message pour cette séance.

Mme la Préfète (enregistrement vidéo) :

Chers vous tous, j'aurais beaucoup aimé être présente aujourd'hui pour ce conseil d'administration mais hélas, je suis requise, comme tous les préfets de France, pour une réunion sur la sécurité de proximité par le ministre de l'Intérieur et je tenais, malgré mon absence, à vous dire quelques mots.

D'abord, je remercie M. Gandrieau de bien vouloir, en tant que premier vice-président du conseil d'administration, prendre ma place. Je le remercie d'autant plus que c'est une séquence importante et qu'il accepte aujourd'hui de présider à vos débats sur les fiches-actions du 12^e programme.

Le 15 octobre dernier, à l'issue d'un débat qui a été vivant mais toujours respectueux – et je vous en remercie encore –, nous avons adopté ensemble le 12^e programme dans le cadre du comité de bassin, puis du conseil d'administration, ce qui est le témoignage de notre gouvernance singulière et efficace.

Ce 12^e programme est l'aboutissement d'un travail considérable qui a été mené dans les différentes commissions, notamment dans la commission Programme que préside M. Albert. Qu'il me soit donné là l'occasion de saluer encore son investissement ainsi que celui de tous les membres de la commission Programme, et évidemment des services de l'État et des équipes de l'agence.

Ce 12^e programme nous fixe une feuille de route ambitieuse, avec des moyens importants, plus de 2,4 Md€ pour le 12^e programme. C'est plus de 300 M€ supplémentaires par rapport au 11^e programme mais c'était le prix pour mener à bien cette vision ambitieuse des enjeux stratégiques sur notre bassin.

Ce 12^e programme repose sur des priorités. Il repose sur des objectifs chiffrés, évaluables que nous suivrons ensemble dans le temps, et bien sûr sur des contrats territoriaux.

Le 15 octobre, j'ai aussi entendu les inquiétudes légitimes que l'on peut comprendre, qui se sont exprimées au sujet du budget des agences et qui peuvent peut-être aujourd'hui, compte tenu du débat parlementaire en cours sur le projet de loi de finances PLF, être réactivées.

J'ai conscience, évidemment avec toutes les équipes de l'État et avec le directeur général de l'agence, de ces enjeux et de l'impact que cela pourrait avoir sur nos actions. En tout cas, soyez assurés que je suis votre avocate, votre ambassadrice déterminée auprès des cabinets des ministres concernés.

Aujourd'hui, après l'adoption du 12^e programme, vous allez examiner dans ce conseil d'administration les fiches-actions. Celles-ci ont été élaborées à travers un travail patient et dont la qualité doit être soulignée par la commission Programme. Elles sont très importantes puisqu'elles décrivent précisément les dispositifs d'aide, les objectifs de ces aides, ce qui en est exclu, ce qui est éligible et aussi les taux d'intervention.

L'essentiel de ces fiches fait l'objet maintenant d'un consensus. Aujourd'hui, vous allez peut-être encore affiner, ici ou là, tel ou tel point. Vous allez peut-être discuter sur tel ou tel principe de l'une ou l'autre de ces fiches. Toutefois, je suis certaine que sous la présidence de M. Gandrieau, vous allez trouver le chemin pour faire en sorte qu'elles soient adoptées.

Je remercie, au-delà de M. Albert, au-delà des membres de la commission, les administrateurs et les services de l'agence, une fois encore, pour le travail effectué.

Avec M. Burlot, le président de notre comité de bassin, nous étions convenu qu'après ce conseil d'administration, le résultat de vos discussions sur ces fiches-actions du 12^e programme serait

présenté le 3 décembre prochain lors du comité de bassin. Bien sûr, je vous y retrouverai avec plaisir, en espérant ne pas être de nouveau empêchée par une convocation à laquelle je ne peux pas me soustraire.

Ce comité de bassin du 3 décembre sera l'occasion aussi de mieux informer tous les membres de notre parlement de l'eau pour qu'ils puissent en comprendre la philosophie, les objectifs, les exigences et qu'ils puissent, à leur tour, devenir des ambassadeurs auprès des élus, auprès des associations, auprès des entreprises et auprès des agriculteurs de leur territoire, de ce 12^e programme et de ses fiches-actions.

Sans doute, il ne faudra pas se contenter de ce travail de proche en proche que nous allons effectuer chacun dans nos responsabilités. Il faudra sans doute avoir une communication grand public, très claire, très pédagogique, que l'agence de l'eau va s'attacher à produire pour permettre à tout un chacun de comprendre pourquoi et comment l'agence de l'eau Loire-Bretagne intervient auprès des agriculteurs, auprès des collectivités rurales pour la reconquête de l'eau, auprès des associations environnementalistes pour la reconquête de la biodiversité ou des continuités.

Je sais que M. Obled et son équipe sont déjà à pied d'œuvre pour construire ce programme de communication qui vous sera également présenté.

Je vous souhaite de très bons échanges, une bonne discussion et aussi un bon conseil d'administration. Je vous dis à bientôt.

M. GANDRIEAU :

Merci beaucoup pour cette intervention. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous propose de laisser la parole à M. Burlot, président du comité de bassin.

M. BURLOT :

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureux de vous retrouver pour ce conseil d'administration qui a une importance considérable puisqu'il s'agit de décliner les orientations stratégiques que nous avons votées lors du dernier comité de bassin. Les attentes sont très fortes. Je ne vous parle pas du plan Eau, je ne vous parle pas du dérèglement climatique, ces questions que nous avons un peu laissées de côté ces dernières années apparaissent encore plus fortement.

Nous allons devoir justifier auprès de nos concitoyens, auprès de nos consommateurs, auprès de nos acteurs économiques une augmentation importante des redevances puisqu'il s'agit quand même de plus de 20 %.

Nous allons devoir justifier la réforme des redevances, ce qui n'est pas simple non plus.

Nous allons devoir répondre à des attentes de financement de plus en plus fortes sur le petit cycle qui, historiquement, était de la compétence des agences de l'eau. Cependant, nous voyons bien que depuis quelques années, progressivement, le grand cycle est en train d'accaparer bon nombre de nos finances. J'ai eu l'occasion de le dire – je ne sais pas si c'est tout à fait vrai – que le financement du grand cycle est en train de dépasser le financement du petit cycle. C'est un évènement important.

Quand on s'occupe de l'eau, il n'y a pas de petit et de grand cycle parce que tout est lié. C'est la même eau dont on parle. Toutefois, nous voyons bien que ces dernières années, avec le financement de la biodiversité, avec le financement des mesures agroenvironnementales et climatiques, avec le financement du bio, nous avons prélevé dans nos recettes pour en faire autre chose. Tout cela peut être en lien à un moment donné et c'est important.

Si je vous dis tout cela, c'est que nous allons augmenter les redevances de 20 %. Nous allons être de plus en plus sélectifs malheureusement dans nos choix et dans les fiches-actions que nous allons mettre en œuvre. Nous voyons bien qu'à travers les débats que les commissions ont eu à traiter, ce n'est pas l'ambition qui nous manque. Ce n'est pas la volonté qui nous manque. Toutefois, il nous faut faire des choix.

Je retiens ce que le directeur général, M. Obled, nous avait dit : il faut que nous soyons efficaces parce que nous sommes aussi dans des objectifs d'atteinte du bon état écologique des eaux. A un moment donné, même si nous voudrions faire autrement, il faut prioriser là-dessus.

Si j'ai demandé à prendre la parole ce matin, ce n'est pas pour intervenir sur telle ou telle fiche – ce n'est pas de ma responsabilité –, mais c'est pour vous redire un point qui me tient beaucoup à cœur et qui a fait l'objet d'interventions successives de ma part. Je ne voudrais pas que ce que je vais vous dire n'apparaisse pas dans nos modalités de financement parce que pour moi, ce serait un échec. Je réprecise donc les choses.

Nous voyons bien que la difficulté de la politique de l'eau, c'est de parler aux autres politiques publiques : parler à l'urbanisation, parler à l'agriculture, parler à l'énergie... Nous voyons bien que jusqu'à présent, chacun est un peu dans son couloir. Chacun essaie de faire du mieux possible.

Nous voyons bien aussi la difficulté de faire entendre les périmètres hydrographiques. Là aussi, les intercommunalités ne nous écoutent pas ou peu et chacun fait un peu ce qu'il veut dans son coin. Malheureusement, quand il y a des soucis, l'agence de l'eau se retrouve souvent toute seule. Je ne vais pas vous remémorer ce qui s'est passé dans certains territoires où il y a eu des conflits sur les usages de l'eau.

Ainsi, plus que jamais, nous avons besoin de deux choses : de cohérence hydrographique et de cohérence des politiques publiques.

Puis, nous avons besoin de faire ensemble. Quand je dis « faire ensemble », c'est sans exclusion. Nous avons besoin des communes. Mme Gallien sait ce que cela veut dire puisqu'elle siège à l'Association des Maires de France. Elle sait la volonté des maires de se saisir de ce dossier.

Nous avons besoin des intercommunalités. Mme Félix sait ce que cela veut dire. Les intercommunalités sont puissantes, elles ont aujourd'hui des compétences fortes en matière de petit cycle.

Nous avons besoin des départements. M. Gandrieau sait ce que cela veut dire quand un département est en soutien.

Nous avons besoin des régions qui ont des compétences de développement économique et d'aménagement du territoire. Tout cela peut se régler aussi dans la mobilisation territoriale.

J'en appelle à des contrats, non pas de territoire. N'allons pas tout mélanger. Le territoire est connu ; pour nous, c'est le périmètre hydrographique. Nous avons plutôt besoin de contrat de gouvernance pour faire ensemble, pour que tout le monde s'engage dans la compréhension du sujet. Je pense que ces contrats de gouvernance doivent être le chapeau de notre action publique : faire ensemble et de manière cohérente. Il ne s'agit pas de mettre des contraintes supplémentaires mais de dire que tout cela a une seule ambition : faire du mieux possible.

Encore une fois, nous aurions souhaité avoir plus de moyens. Disons quand même que nous sommes pas mal lotis dans la période de tension financière que nous vivons. J'en appelle à ce que ces contrats de gouvernance soient les plus solides possible. Je vous assure que si nous arrivons à faire signer dans les projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE), dans les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) ou avec les commissions locales de l'eau des contrats qui associent départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et communes, nous aurons tous gagné.

C'est ce que je voulais dire en vous remerciant. Je vais évidemment suivre vos travaux. Je n'interviendrai pas parce que ce n'est pas de ma responsabilité. Je tenais beaucoup à vous dire tout cela. Encore une fois, ce n'est pas une contrainte supplémentaire. C'est l'idée de se dire que nous ne réussissons ce changement, cette adaptation au dérèglement climatique que si nous faisons ensemble et non pas les uns contre les autres.

Nous nous retrouverons, mes chers collègues, le 3 décembre. En effet, nous aurons, derrière tout cela, une grande séance d'explications et une confrontation avec les territoires. Pour cela, je compte sur vous.

M. GANDRIEAU :

Nous allons commencer par l'appel des présents. Ensuite, je vous donnerai la parole si vous avez des questions éventuelles sur cette intervention de M. Burlot en préambule à nos travaux. Il est aussi prévu de parler du budget. Nous avons également un gros volet Programme. Il y a un point sur les aides. Puis, nous finirons par la commission Communication et Relations internationales.

M. Obled procède à l'appel des membres présents.

Mme ROUSSET :

Bonjour à tous. Il est dommage que pour une réunion de cette envergure, Mme la Préfète ne soit pas présente. Nous comprenons néanmoins ses excuses.

Je réagis à l'intervention de M. Burlot. Je suis de plus en plus préoccupée. Nous voyons le taux de redevances augmenter. C'est un travail qui a été mené de longue date, y compris au niveau du Comité national de l'eau et qui, ensuite, a été décliné chez nous. Cela dit, on associe ce problème avec la vraie question du consentement à payer l'impôt dès lors qu'on a du mal à voir revenir une partie de ces fonds sur des questions de petit cycle de l'eau, lequel est essentiel pour l'utilisateur. En effet, dès lors qu'on colmate une brèche ou une fuite ou que l'on a une station d'épuration hyper efficace, on résout un sacré problème environnemental immédiatement et de façon très localisée. Cela est un élément fort.

Je m'inquiète sur le consentement à payer l'impôt alors que nous avons l'inflation, que le coût des travaux est plus élevé et que finalement, nous aurons moins de facilités à répondre présents sur les territoires, ce qui était notre force. Des pans entiers de territoires, du fait de notre politique d'intervention, vont se sentir un peu délaissés. Je pense aux questions de substitution. Ce sont des territoires entiers qui, de toute façon, ne peuvent pas aborder ce sujet. On les laisse avec leurs problématiques. Je ne trouve pas que ce soit une belle façon de prendre en main les territoires et de militer pour l'efficacité des agences de l'eau, lesquelles sont assez souvent remises en cause en France, y compris par moi de temps en temps d'ailleurs.

M. GANDRIEAU :

Avant de démarrer, je rappelle les dispositions réglementaires liées au conflit d'intérêts. Faites attention, surtout sur les délibérations de la commission des aides, à ne pas voter pour quelque chose qui vous concerne.

M. Burlot a souligné un contexte financier tendu au niveau national, avec la demande forte que les collectivités locales participent à l'effort de redressement. Nous sommes obligés de faire des priorisations, ce qui est tout à fait normal. Dans ce contexte où l'on demande des participations aux collectivités locales et à l'agence de l'eau, je souhaite que M. le Directeur de l'agence de l'eau intervienne pour informer le CA des rencontres qu'il a eues au Sénat dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2025. Il ne s'agit pas d'avoir un débat à ce sujet. Ce n'est pas l'objectif ce matin.

Ma crainte la plus forte rejoint celle de M. Burlot, à savoir que les collectivités locales, porteuses des projets d'eau, rencontreront des difficultés pour lancer certains projets que nous souhaitons tous pour l'amélioration de la qualité et de la quantité de l'eau. Le plus grand risque en ce moment, c'est que des choix soient faits sur des priorités qui ne sont peut-être pas toujours celles auxquelles nous pensons.

M. OBLED :

Effectivement, il y a une actualité assez importante avec la préparation du PLF. Vous avez fait allusion à une audition au Sénat à laquelle je me suis rendu avec d'autres collègues d'autres agences. Ce qui a beaucoup alimenté les échanges, c'était la question du prélèvement sur la trésorerie mais finalement, cela a posé un peu plus globalement la question des agences et des instances de bassin.

En fait, j'ai été assez surpris de constater notre incapacité collective après tant d'années, après 60 ans, à faire connaître précisément nos instances, leurs rôles, ce qu'est l'agence, le lien entre l'agence et les instances ainsi que le lien entre l'établissement public de l'État qu'est l'agence, les instances qu'elle soutient et la réglementation.

En effet, le monde de l'eau, pour beaucoup, y compris pour des acteurs du territoire et des parlementaires, est perçu de manière assez générique, sans distinction de frontières entre les établissements publics et les collectivités. Je pense que dans l'instance qui est celle du comité de bassin, nous parlons de sujets entre sachants. Cependant, vous avez aussi un rôle d'ambassadeurs par rapport à tous les acteurs que vous représentez.

Nous avons connu Valence. Nous avons connu les sécheresses. Nous connaissons des problèmes de qualité de l'eau. Nous avons un effort de pédagogie à faire, y compris nous, agence, qui avons

aussi à nous requestionner sur la manière dont nous vous proposons d'organiser les débats et de vous permettre de restituer au reste du monde.

C'est la question un peu globale. Il a fallu réexpliquer le modèle de gouvernance qui permet effectivement le consentement à l'impôt. Je me suis permis de dire lors de l'audition que l'agence, qui accompagne les instances, est finalement une machine à créer du consentement à l'impôt dans une période où c'est très compliqué. Il y a ce principe vertueux du pollueur-payeur, du préleveur-payeur et de l'eau paie l'eau même si l'eau paie l'eau aussi la biodiversité. Il y a peut-être à s'inspirer de ce principe pour d'autres politiques plutôt que de chercher à l'abîmer.

J'ai aussi entendu les préoccupations des sénateurs concernant ce que j'ai fini par appeler le mur d'investissements auquel les collectivités vont devoir face dans les années qui viennent. Ce qui est très paradoxal, c'est que nous avons eu quelques critiques envers les agences, voire les instances sur le thème : « Je n'ai pas assez d'argent par rapport à ce que je demande ». C'est vrai que le paradoxe était qu'on avait un débat sur le prélèvement de trésorerie alors que ceux qui nous auditionnaient espéraient être financés plus.

Nous avons aussi cet effort de pédagogie de rappeler que l'argent prélevé, collecté, puis redistribué a augmenté au fil du temps. Toutefois, les besoins ont également augmenté de manière disproportionnée. Cela crée un hiatus entre les attentes qui sont les vôtres, parfois celles des collectivités, et ce que nous avons la capacité de faire. Cela veut dire que l'on crée de la déception. Ainsi, il faut que nous soyons forts entre nous pour nous dire que la priorisation est absolument nécessaire mais il faut aussi considérer que les besoins de financement, aujourd'hui, ne sont pas forcément couverts.

Le consentement à l'impôt est quelque chose de très important. Derrière, il y a un modèle de gouvernance à préserver. Puis, il faut que nous assumions ensemble la priorisation vers ce qui est nécessaire et efficace. J'entends que les choses soient compliquées pour beaucoup d'acteurs, en particulier pour les collectivités, mais l'agence est aussi là pour avoir un effet levier, un effet d'entraînement même si nous voyons que parfois, le « reste à payer » est difficilement appréhendable par les acteurs et les collectivités.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la transition écologique, la transition de la biodiversité, la transition de l'eau doivent certainement nous amener à réfléchir au-delà des silos et en transversalité. M. Burlot propose un contrat de gouvernance. C'est l'esprit qui va irriguer vos travaux et les nôtres, ce qui a été voté. Ce n'est pas indiqué assez explicitement dans nos documents mais nous pourrions y revenir, avec quelque chose en chapeau comme il l'a demandé. Je vous présenterai, dans une prochaine instance, une réponse à ce qu'il a proposé pour que l'agence continue justement d'être un catalyseur avec les collectivités. Nous voyons bien que sur les différentes thématiques qui ont été abordées, les choses avancent en général quand elles sont portées par un territoire et par tout le territoire et qu'elles ne concernent pas que le domaine d'intervention de l'agence.

M. LAMOTTE :

Bonjour à toutes et à tous. Je voulais intervenir sur deux points. Le premier, c'est pour vous dire qu'au niveau national, on se félicite de l'adoption des maquettes des 12^e programmes dans les six agences de l'eau et que l'on commence à en assurer la consolidation pour avoir un aperçu national. Évidemment, le plan Eau était national, donc la consolidation de ce que chacune des instances a délibéré permet de remettre en regard des objectifs ce qui se profile dans les projections de dépenses des 12^e programmes.

Je veux simplement signaler à cette occasion que nous avons regardé des évolutions du domaine 2 sur le petit cycle de l'eau et du domaine 3 sur le grand cycle de l'eau. Nous avons vu avec satisfaction que les deux domaines augmentaient. En fait, on n'oppose pas petit cycle et grand cycle. On voit bien qu'il faut avancer sur les deux pieds. C'est d'ailleurs un point positif parce que nous étions plutôt sur une stagnation du petit cycle de l'eau dans les programmes précédents. En l'occurrence, je pense que la conséquence a été comprise. Le plan Eau avait indiqué qu'il était nécessaire de revenir sur la sécurisation « eau potable », non pas en substitution du provisionnement des renouvellements qui doit être fait par les collectivités avec le prix de l'eau, mais pour accompagner les collectivités qui sont dans les situations les plus critiques. La mesure de cet enjeu a bien été prise. La preuve en est que le domaine 2 augmente à nouveau sans s'opposer au grand cycle. Les actions de prévention

sont évidemment utiles. Sur le long terme, elles sont plus efficaces pour répondre aux enjeux de l'eau.

Le deuxième point que je voulais souligner porte sur la question de la reprise de trésorerie. Alors que vous allez délibérer sur le budget initial, ce sujet a beaucoup occupé les deux tutelles, avec la direction du budget ces derniers temps. L'effort qui était demandé aux agences de l'eau par un amendement déposé par le gouvernement était de 130 M€. M. OBLED vient de l'indiquer. La question de l'inscrire, à titre prudentiel, dans les budgets initiaux s'est posée. Nous avons défendu que les budgets initiaux soient présentés en l'état de la situation connue. A ce stade, l'amendement n'est pas voté. Puis surtout si reprise il devait y avoir, il y aura un travail fin à faire selon la situation des agences en termes de trésorerie accumulée et d'en mesurer l'impact sur les 12^e programmes.

Je voulais souligner, en transparence, que ce sujet de reprise de trésorerie reste d'actualité. Il s'inscrit dans l'effort budgétaire qui est demandé à l'ensemble des ministères et leurs opérateurs. Finalement, il n'est pas demandé de l'inclure dans le budget initial pour raisonner à partir des données connues. Néanmoins, nous aurons vraisemblablement à reparler du sujet dans le cadre d'un budget rectificatif, probablement début 2025, en fonction des arbitrages qui seront rendus.

M. MARQUES :

J'ai bien compris que les 130 M€ envisagés au niveau national n'étaient pas encore votés. Néanmoins, si cela s'appliquait, a-t-on une idée à quelle hauteur cela impacterait Loire-Bretagne ? Sachant que ces dernières années, les collègues du service des finances ont réalisé de gros efforts sur le fonds de roulement et la trésorerie, ce qui fait qu'aujourd'hui, à Loire-Bretagne, nous avons une gestion très saine en la matière.

M. LAMOTTE :

Au-delà d'une question de principe qui est que l'amendement n'est pas voté et que ce ne soit pas inclus à ce stade – on tirera, en temps utile, les conséquences de ce qui apparaîtra en loi de finances initiale –, l'autre sujet porte effectivement sur la répartition qui est une question sensible et qui s'apprécie au regard de plusieurs facteurs. Il y a, d'une part, le niveau de trésorerie disponible. Vous avez raison de signaler qu'il n'est pas le même dans toutes les agences de l'eau. Ce sera un considérant extrêmement important. Puis, il y a, d'autre part, l'impact de cette reprise sur les trajectoires des 12^e programmes que nous cherchons à préserver compte tenu du fait que nous sommes tous conscients que c'est le résultat de longs mois de négociations, d'équilibres qui ont été pesés au trébuchet, et dont nous souhaitons perturber le moins possible la mise en œuvre des maquettes.

Aujourd'hui, l'arbitrage n'est pas rendu. C'est un travail que nous devons continuer à mener avec chacune des agences de l'eau. Il s'appliquera en fonction de ce qui sera in fine voté.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur le consentement à l'impôt pour redire à quel point il est important d'avoir le petit cycle et le grand cycle. Il faut absolument prévenir plutôt que guérir. Aujourd'hui, pour les collectivités, les investissements sont extrêmement lourds rien que sur « guérir ». Vous l'avez vu avec le flufénacet qui n'est pas du tout gérable par nos usines de retraitement de l'eau.

Il est évident que pour les collectivités, le grand cycle est extrêmement important. Si l'on ne travaille pas sur le grand cycle, on va courir derrière et l'on est perdant. Aujourd'hui, nous sommes perdants. Il n'y a pas un jour sans que nous soyons devant un scandale ou interpellés par nos concitoyens et concitoyennes. Demain, cela ne va pas s'arranger si nous ne sommes pas capables de faire ce travail en amont. Clairement, il doit se faire par le grand cycle de l'eau.

BUDGET RECTIFICATIF N°3 AU BUDGET 2024

Point « Budget et Finances » n°1 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Ce budget rectificatif concerne l'intégration d'ajustements des dotations hors plafond au titre des revalorisations des dotations du Fonds vert, des contributions financières de l'agence à l'Office français pour la biodiversité et à l'Établissement public du Marais poitevin et aux remboursements à l'État du trop-perçu au titre des crédits du plan gouvernemental France Relance.

Au titre de l'enveloppe budgétaire « fonctionnement », des dotations supplémentaires ont également été inscrites concernant les charges de régularisation et pour la direction des systèmes d'information et des usages numériques.

La commission Budget et Finances, présidée par Mme Devaujany, s'est réunie le 17 octobre dernier, et a examiné ce point.

Mme DUMAND :

Effectivement, le budget porte sur trois points. En plus de ce qui a déjà été présenté en commission, vous pouvez vous reporter au rapport de présentation pages 5 à 9.

En ce qui concerne la gestion du fonds vert, la gestion du plan de relance et la gestion des contributions aux opérateurs de l'État, vous pouvez accéder à la délibération elle-même pages 10 et 11.

Il y avait effectivement le sujet de la revalorisation des dotations de Fonds vert, celle des contributions financières de l'agence à l'Office français de la biodiversité et à l'Établissement public du marais poitevin et des remboursements à l'État du trop-perçu au titre des crédits du plan gouvernemental France Relance.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'enveloppe de fonctionnement, des dotations supplémentaires ont été inscrites, d'une part pour la régularisation portant sur la gestion des annulations-réductions de redevances, et d'autre part pour subvenir aux besoins de la direction des systèmes d'information et des usages numériques. Ces points n'avaient pas suscité de débat lors de la commission.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération correspondante.

- *Budget rectificatif n°3 au budget 2024.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-98 du 14 novembre 2024.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2024

Point « Budget et Finances » n°2 de l'ordre du jour

Mme DUMAND :

Il s'agit du deuxième point qui avait été abordé à la dernière commission. Il résulte du travail effectué par l'équipe de Mme Monnier. Vous retrouvez le détail dans le rapport de présentation à partir de la page 22 et la délibération elle-même à la page 24.

Je rappelle que tout ordre de recouvrer donne lieu à une phase de recouvrement amiable et si celle-ci échoue, on passe à une phase de recouvrement contentieuse. Au terme de cette procédure, s'il s'avère que la créance est irrécouvrable, elle peut faire l'objet d'une admission en non-valeur. C'est le sujet de ce deuxième point. Cette admission consiste à constater une charge dans le compte de l'agence mais elle n'éteint pas la créance elle-même, laquelle, à l'avenir, pourrait encore être recouvrée. Cette décision d'admission est prise par délibération de l'organe délibérant.

En l'occurrence, la proposition d'admission en non-valeur concerne 112 créances, dont le plus petit montant est de 5 €. Le montant total de toutes ces admissions en non-valeur est de 112.332,01 €.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération qui consiste à admettre en non-valeur le montant de 112.332,01 €. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Titres proposés en admission en non-valeur.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-99 du 14 novembre 2024.

M. MARQUES :

Avant que nous passions au volet « programme », j'aurais une demande concernant le volet « budget ». Au prochain comité « budget » de début décembre, nous allons examiner le budget initial 2025. Je voulais vous informer que d'autres agences de l'eau, notamment Seine-Normandie, ont prévu à ce budget 2025 une revalorisation du quasi-statut des agences de l'eau, qui constitue une demande de l'ensemble des personnels des agences de l'eau depuis de nombreuses années. Ils ont prévu, à Seine-Normandie, une issue positive à cette négociation. Nous espérons tous – c'est un sujet partagé entre les représentants du personnel et les directeurs généraux et je m'en félicite – que cela va aboutir positivement en 2025. Je souhaite donc que dans le budget de Loire-Bretagne, on prévoie également une enveloppe correspondante et que ce soit ensuite voté au conseil d'administration de mi-décembre.

Mme DUMAND :

Nous avons présenté ces travaux en pré-conseil d'administration. Effectivement, il y a eu un consensus entre les directeurs généraux. Nous partons de l'hypothèse qu'il y aura bien une revalorisation pour le quasi-statut des agents contractuels.

FIN DU 11^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « Programme » n°1 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Je rappelle que la commission Programme est une commission mixte avec le comité de bassin. Nous avons plusieurs points, à savoir la fin du 11^e programme avec l'adaptation de la maquette financière du 11^e programme, la transition entre le 11^e et le 12^e programme d'intervention et les règles de gestion.

Ensuite, nous passerons au document de mise en œuvre du 12^e programme, les règles générales d'attribution et de versement des aides, les fiches-actions et la maquette financière du 12^e programme d'intervention.

Puis, nous finirons par la convention de reversement de la redevance « consommation en eau potable ».

M. ALBERT :

Le premier point, c'est la modification de la maquette financière avec l'adaptation n°26. Nous l'avions déjà fait pour le 10^e programme. Chaque fois en fin de programme, nous faisons des adaptations pour dépenser au mieux 100 % des dotations. En l'occurrence, c'est une modification substantielle par rapport aux 2.154.000.000 € que nous avons. Il s'agit d'ajuster tout cela en abondant une partie du domaine 2 par le domaine 3, puis abonder la ligne 24 par la ligne 21 du domaine 3. Vous pouvez voir que les fonds verts rentrent bien en compte pour 6 M€. Sinon, nous avons des manœuvres d'un domaine à l'autre pour environ 2,68 M€, ce qui est très faible par rapport à ce que nous avons pu présenter à la fin du 10^e.

La délibération est à la page 38 et le tableau à la page 40. La commission Programme a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions sur ce point de l'adaptation numéro 26 ? Je soumetts au vote l'adaptation numéro 26 de la maquette financière par domaine du 11^e programme d'intervention tel qu'elle figure dans le document annexé. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Projet d'adaptation n°26 de la maquette financière du 11^e programme.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-100 du 14 novembre 2024.

M. ALBERT :

Le deuxième point concerne la transition entre le 11^e et le 12^e programme. Je rappelle qu'entre le 10^e et le 11^e, nous étions à 28 M€. En l'occurrence, nous estimons qu'environ 800 dossiers sont en attente, représentant 250 M€ d'opérations, ce qui est assez considérable. Je pense que tout cela va se diluer dans le temps.

Nous vous proposons une adaptation qui tient compte de plusieurs critères. Le premier, c'est l'outil informatique de gestion des aides Rivage. Il va ouvrir au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit de pouvoir déposer avant le 31 mars 2025 et avoir une rétroactivité sur les dossiers. J'espère que les outils informatiques fonctionneront bien au 1^{er} janvier et que tout le monde, dès le Jour de l'an, va essayer de se connecter. Il faudra aussi être tolérant par rapport à la date. En effet, les trois mois peuvent être longs mais ils peuvent être courts aussi si cela ne fonctionne pas. Nous espérons que tout fonctionnera.

M. OBLED :

Je n'ai pas d'alerte particulière à ce stade. Comme tout changement d'outil, c'est un pari. On croise les doigts en espérant que tout se passe bien. Merci à tous ceux qui ont travaillé sur le sujet en interne à l'agence et avec les autres agences. C'est un gros projet très impactant pour les équipes, en plus du 12^e.

Mme DORET :

La date prévisionnelle d'ouverture est le 10 janvier. Une information va être faite via un webinaire pour sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la gestion et à l'utilisation du nouvel outil. De la même manière, il est prévu, vis-à-vis des administrateurs, tout un plan de communication qui va également accompagner le déploiement de ce nouvel outil Rivage. En effet, vous aurez accès à l'outil pour prendre connaissance des dossiers qui seront ensuite soumis à nos instances.

M. ALBERT :

Concernant les transitions, la première transition qui vous est proposée concerne la liste des SAP (systèmes d'assainissement prioritaire) que nous devons réviser et sur laquelle nous allons débattre lors du conseil d'administration du 7 décembre prochain. La validation est prévue à ce moment-là.

Ainsi, la liste des SAP peut changer, certains pouvant notamment sortir. Nous proposons donc, avec l'appui des services de l'Etat, des modalités pour ne pas pénaliser les maîtres d'ouvrage sur ces points.

Le deuxième sujet porte sur la majoration des zones de revitalisation rurale (ZRR) qui sont devenues FFR (France ruralité revitalisation). 311 communes sortent de cette carte. Il s'agit d'avoir une vigilance là-dessus et de pouvoir, dans les actions 2025, les accompagner sur cette année de transition. Il faudra aussi avertir fortement les délégations régionales pour que ces communes émergent leurs dossiers assez rapidement en 2025.

Concernant les partenariats, que ce soit départementaux ou régionaux, notamment techniques et de sensibilisation à la politique de l'eau, nous avons des modèles de convention qui sont en cours d'ajustement. Ils seront validés au dernier conseil d'administration de l'année. Il est proposé que les aides à l'animation soient rétroactives au 1^{er} janvier 2025.

Il s'agit aussi, dans le cadre du 12^e programme, de permettre aux porteurs de projets de continuer dans leur propre programme. Il y a des cas particuliers qui sont les 8 contrats « baies algues vertes », qui sont essentiellement en Bretagne, ainsi que l'animation du dispositif PSE qui était faite à titre expérimental. Pour assurer leur continuité, nous vous proposons de les embarquer également dans cette transition.

Enfin, la commission Programme a choisi d'ajouter une mesure de transition pour l'assainissement non collectif – demande chère au président Burlot – et donc de prolonger d'un an sur le 12^e programme des conventions qui n'ont pas utilisé la totalité de leurs crédits.

La délibération est à la page 46. Vous avez, aux pages 44 et 45, les articles concernant les modifications qui sont apportées pour cette transition. La commission Programme a émis un avis favorable à l'unanimité.

Mme BRUNY :

J'aurais deux interventions. Quand je lis « arrêt du dispositif ZSCE sur les baies algues vertes », j'avoue que je ne devais pas être très attentive. Je ne comprends pas trop ce qu'il y a dans le dossier.

Cependant, j'ai une demande sur l'étalement du projet Jourdain. J'ai un petit peu du mal, là aussi, à comprendre. J'ai fait le total des aides qui avaient été données à ce projet, avec 200 k€ sur la caractérisation de l'état initial. Ensuite, on nous parle d'un montant d'aide de 3.113.000 €, avec plusieurs étapes qui allaient de l'étape 1 à l'étape 5. Nous avons eu aussi un dossier d'autorisation environnementale pour 92.365 €. Puis, on nous demande de valider une deuxième phase du projet pour un montant jusqu'à 3.270.000 €. Il y a aussi, dans le dossier des aides accordées par M. le Directeur, deux aides de 1.870.000 € et 1.800.000 €.

Ma demande est la suivante. Comme c'est un projet qui s'étale sur deux programmes, pouvons-nous avoir un tableau ? Il y a des moments où je me demande si les 3 M€ d'un côté et les trois autres millions qui arrivent dans le dossier ne s'additionnent pas. Un tableau nous permettra de suivre au long cours les montants de ce projet qui est vaste.

Ce n'est pas une faute de rédaction du dossier. C'est simplement pour y voir plus clair. A quelle étape sommes-nous ? Combien avons-nous donné depuis le début avec ces aides successives ? Il y en a peut-être d'autres dans les décisions du directeur. Il y a peut-être des choses qui nous échappent. Ce serait donc une demande pour être clair sur l'avancée et en termes de montants depuis le début s'agissant d'un projet phare.

M. GANDRIEAU :

Sur le premier point, je laisserai répondre. Sur le deuxième, je pense qu'il faut déjà reprendre le document de la commission Programme qui explicitait très bien ces points. J'avais d'ailleurs répondu à la commission Programme puisque je connais le dossier. En l'occurrence, nous sommes bien dans le respect des engagements de départ, donc il n'y a pas de dépassement. Les différents programmes emmènent des choses qui ne sont pas financées par l'agence. Effectivement, il faudra peut-être faire un tableau pour résumer et finaliser tout cela. Il n'y a pas de souci de notre part. Nous ne dépassons pas les prévisions de départ.

M. OBLED :

Il n'y a pas de problème sur la demande légitime d'avoir un aperçu un peu plus complet et synthétique. Nous ferons un tableau qui vous sera envoyé. Mme Doret répond sur les ZSCE.

Mme DORET :

Je rappelle que lorsque vous aviez validé les contrats de baies algues vertes, les arrêtés ZSCE étaient en cours de préparation. Ils ont pris un peu plus de temps. Nous prévoyons justement de permettre une prolongation du contrat d'une année le temps que l'arrêté arrive à terme, que l'évaluation puisse être faite et que le moment venu, nous puissions venir devant les instances pour présenter les résultats des engagements. Il s'agit donc de prolonger le contrat et le programme d'action le temps d'arriver à l'échéance de l'arrêté.

M. GANDRIEAU :

Je ne vois pas dans les articles les demandes de participation financière déposées au titre du 11^e programme et qui ne font pas l'objet d'une attribution d'aide. Sur les périmètres de protection, il y a un petit peu de délais sur certains dossiers. Y aura-t-il une souplesse pour certains dossiers qui étaient déposés l'été dernier, qui étaient quasiment ficelés en décembre et qui arrivent avec des échéances de cinq à sept ans ? Je n'ai pas la réponse dans ces articles.

M. ALBERT :

Il était compliqué de prolonger un délai qui l'avait déjà été par la crise Covid. Nous sommes toujours sur les aides foncières, que ce soit un achat de terrain ou une indemnisation. Il n'y a que ceux qui n'auront pas de stratégie foncière, selon moi, qui ne rentreront pas dans le cadre de cette fiche. S'il y a une stratégie foncière, cela rentre quand même dans les aides.

Mme DORET :

Nous n'avons pas eu d'alerte particulière sur des projets qui n'auraient pas pu être déposés. Nous nous étions donc dit que s'il y avait quelques cas particuliers de dossiers qui arrivaient à échéance des sept ans et qui n'ont pas pu être déposés parce qu'il n'y avait plus d'accès possible au conseil d'administration, nous pouvons toujours prévoir, pour quelques dossiers, de venir en dérogation et de présenter au CA les raisons pour lesquelles ces dossiers n'ont pas été déposés à la fin du 11^e programme et pour lesquels il y aurait quelques travaux à terminer. Cela peut être une solution. Une mesure de transition est prévue en général quand il y a un grand nombre de projets concernés. En l'occurrence, il n'y avait pas d'alerte particulière des délégations. Nous vous proposons donc de le traiter comme des cas particuliers qui pourraient venir en dérogation devant le conseil d'administration.

M. GANDRIEAU :

C'est la souplesse qui est prévue. Je connais quelques dossiers qui ont été déposés mais qui n'étaient pas complets faute de quelques documents administratifs qui manquaient. Ils n'ont pas été retenus et arrivent à l'échéance. Le couperet des 5, 7 ans tombe. Ce ne sont pas de grands dossiers. Je ne sais pas si aujourd'hui on fait preuve de souplesse – ce mot va être employé plusieurs fois – ou pas.

M. OBLED :

Ce n'est pas tant de la souplesse. Il y a des principes sur les délais. Si les délais n'ont pas pu être respectés pour telle ou telle raison, il s'agit d'en tenir compte au cas par cas. Il me semble aussi que c'est une bonne gouvernance de revenir devant le conseil d'administration pour expliquer pourquoi on fait différemment. Si nous voyons un jour qu'il y a un afflux de dossiers et qu'il faut le traiter d'une autre manière, le parallélisme des formes fait que nous pourrions y revenir mais à ce stade, nous pouvons le traiter de manière dérogatoire.

M. ALBERT :

Nous avons déjà procédé ainsi sur le 11^e programme. J'ai certaines collectivités en tête qui ont des rejets soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons administratives. Il faut donc regarder au cas par cas.

Concernant le projet Jourdain, je me souviens que Martin Gutton était très à cheval sur ce que nous allions décider de financer dans ce projet. Il faudrait reprendre la base de cette commission et amender par rapport à ce qui a été fait. Cela étant, ce sont des phases qui sont passées. Nous sommes dans les clous de ce qui était proposé.

M. OBLED :

Nous allons faire le tableau synthétique qui est suggéré, quitte à remettre un peu la présentation initiale et voir le déroulé.

M. DEGUET :

C'est un pur détail mais il est indiqué dans cette délibération une somme de 1,6 M€. Or, si l'on fait l'addition des mesures que nous avons dans le dernier tome, cela fait 1,67 M€. C'est dans la présentation page 42.

M. OBLED :

J'entends le besoin d'y voir plus clair sur quelque chose de concret et net. Nous allons le faire. Nous l'enverrons aux membres du conseil d'administration. Puis, s'il y a un besoin d'y revenir un jour avec une présentation plus détaillée, nous le ferons sans difficulté.

M. GANDRIEAU :

Le président de la commission Programme et moi-même comprenons ce besoin d'y voir clair, donc il faut compléter.

M. MARQUES :

Au sujet de l'assainissement non collectif, je ne suis pas un expert du sujet mais il me semble qu'il y a six ans, quand nous avons élaboré le 11^e programme, nous avons déjà une lettre de cadrage du ministre de l'Environnement qui disait que les agences de l'eau devraient arrêter de financer l'assainissement non collectif. Nous n'y étions pas arrivés à la révision du 11^e programme il y a trois ans. Là, je vois que l'on prolonge encore d'un an. J'espère que ce sera vraiment la dernière année parce que nous savons qu'en termes techniques, ce n'est pas le meilleur endroit pour mettre de l'argent public par rapport à d'autres sujets.

M. GANDRIEAU :

C'est classique qu'entre la décision en haut et l'application en bas, il y ait souvent du temps.

M. ALBERT :

Cela s'inscrit dans la transition. Il n'y a plus du tout de modalité de financement dans le 12^e programme, donc ce sera obligatoirement arrêté.

M. GANDRIEAU :

Les transitions sont toujours longues.

M. BURLOT :

M. Albert a eu raison de rappeler que j'étais attentif à cette question de l'assainissement non collectif. J'ai bien conscience de la difficulté mais je voudrais quand même dire qu'il faut apprécier les situations en fonction des territoires. J'ai entendu cet été par exemple, notamment sur le littoral, des

interdictions de plus en plus fortes de commercialisation de coquillages, de pêche à pied, voire de baignade dans des secteurs bien précis où nous avons des défauts d'assainissement notoire, tant sur le collectif que sur l'individuel.

Nous nous apercevons que dans ce secteur très sensible, nous avons un gros effort à faire. L'effort prioritaire doit être là. Je ne suis pas un fanatique du financement de l'assainissement individuel partout. Toutefois, j'ai entendu la détresse des pêcheurs et des conchyliculteurs qui demandent de faire quelque chose. J'ai bien conscience que l'assainissement non collectif n'est pas une priorité et qu'à partir du moment où les gens ne paient pas de redevances sur ce sujet, il est difficile de les aider. Néanmoins, il existe des cas où malheureusement si nous ne faisons rien, nous n'aurons pas de résultat.

J'en reviens à mon idée initiale. Dans chaque périmètre hydrographique, on appréhende des sujets. Cela peut être un problème d'assainissement, de nitrates, de phosphore ou autres. Les fiches-actions sont nécessaires parce qu'il faut un cadre général. Je ne discute pas. Toutefois, si nous voulons joindre l'efficacité de l'action publique à la réalité du terrain, il faudra parfois s'adapter. S'adapter, ce n'est pas déroger, c'est mettre la priorité.

J'entends bien la volonté de ne plus financer l'assainissement non collectif de manière générale mais encore une fois, il y a des situations particulières où il faudra même créer des dispositifs particuliers. Je me souviens de la lettre de Nicolas Hulot qui nous demandait d'arrêter de financer. C'est gentil mais ce n'est pas à l'État de décider la manière dont les redevances vont être dépensées. L'État peut donner ses orientations mais après, il y a la réalité du terrain. Il y a des priorités que l'on se donnera.

J'entends bien ce qui vient d'être dit par M. Marquès mais encore une fois, il faut que nous soyons capables d'apprécier les situations par bassin hydrographique.

Juste un dernier point sur les baies algues vertes. Malheureusement, le sujet ne fait que s'étendre. Nous avons ces baies prioritaires en Bretagne que je connais bien mais aujourd'hui, je peux vous assurer que le sujet s'est étendu sur toutes les vasières. Là, nous avons un sujet majeur. Je ne sais pas comment nous allons faire.

M. GANDRIEAU :

Je connais bien le sujet parce que je préside la commission au niveau de mon territoire. Sur 43 communes, 23 ne sont qu'en non-collectif. Nous nous étions aperçus que parfois, nous n'avions pas assez appliqué la réglementation, notamment quand il y a des pollutions avérées et qu'il y a des ventes. Certains négociaient les prix mais n'effectuaient pas les travaux. Nous rencontrons ensuite des difficultés à récupérer ces gens-là. Désormais, des décisions sont prises sur notre territoire – je sais que d'autres l'ont fait aussi –, avec des pénalités fortes qui se mettent en place.

C'est également de notre responsabilité locale de faire appliquer ces dispositions. J'ai entendu dire l'autre fois que le non collectif n'était pas la priorité puisque ce n'est pas là que sont les pollutions majeures. C'est peut-être valable sauf quand vous êtes près d'un cours d'eau et près de la mer. J'ai aussi entendu certains dire que ceux qui habitent près de la mer ont plus de moyens que ceux qui habitent en retrait. Or, ce n'est pas tout le monde qui a les moyens et de temps en temps, il faut aider globalement. Il ne faut pas non plus tout mettre dans le même panier.

Je pense que le discours que l'on tient aujourd'hui, qui demande de mettre fin aux passe-droits et à la non-application de la réglementation, doit être entendu. Désormais, on ne peut plus se permettre de ne pas faire respecter la réglementation à certains qui polluent. Je vous rassure, nous ne sommes pas en train de taper sur la vieille dame qui est toute seule dans son logement. Ce sera plutôt celui qui va acheter la maison. Ce n'est pas pareil. Nous faisons donc attention.

Cependant, que nous poursuivions un an de plus, je trouve cela normal. Il y a des transitions nécessaires, surtout sur les territoires où il y a plus de pollutions avérées.

Je mets aux voix la délibération relative à la transition avec le 12^e programme d'intervention. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Transition avec le 12^e programme d'intervention.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-101 du 14 novembre 2024.

DOCUMENTS DE MISE EN ŒUVRE DU 12^E PROGRAMME

Point « programme » n°2 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

C'est la partie constitutive du document de mise en œuvre du 12^e, avec les modalités applicables aux aides apportées par l'agence.

Puis, en termes de continuité du 11^e programme, il y a des ajustements rédactionnels de certaines règles ainsi que des évolutions pour simplifier certaines procédures administratives, prendre en compte le nouvel outil de gestion des aides et renforcer les règles à la suite des contentieux et des réclamations qui sont fréquentes.

D'ailleurs, j'ai toujours proposé de mettre un règlement sur « réglementation et contentieux ». Nous n'en serions pas à discuter sur certains dossiers comme nous le faisons aujourd'hui.

Ces règles générales ont été votées à l'unanimité lors de la commission Programme. Je propose de passer à la délibération qui est en page 53.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix les règles générales, avec la date d'entrée en vigueur en janvier 2025. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Règles générales d'attribution et de versement des aides.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-102 du 14 novembre 2024.

M. ALBERT :

Je passe au taux d'aide et majorations du 12^e programme. Il a été proposé de rester à trois taux d'aide, dont le taux d'accompagnement fixé à 25 % qui est lié à la mise en œuvre de la solidarité. Un taux de 30 % n'est pas envisageable parce qu'il y a plus de collectivités qui rentrent dans la carte FRR. Cela permettra de financer autant d'actions, sinon plus, au regard des 10 points complémentaires qui ont été rajoutés pour certains dispositifs.

Ensuite, il y a le taux prioritaire qui est proposé à 50 % et le taux maximal à 70 %. Nous restons donc dans des taux assez convenables.

Puis, nous avons rajouté deux majorations. La première était déjà d'actualité dans le 11^e programme, avec 10 points pour les collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural. Nous avons aussi envisagé d'aller jusqu'à terre/mer et amont/aval.

La nouveauté porte sur la carte AFR (aides à finalité régionale) qui avait été présentée en commission Programme et en conseil d'administration pour aider les activités économiques à hauteur de 5 points supplémentaires dans le cadre de l'encadrement européen. Cela fait des améliorations de taux assez intéressantes dans le cadre du programme d'action négocié dans un accord avec l'agence de l'eau.

Puis, nous avons la majoration de 10 points pour les missions de coordination et d'appui thématique. Cela correspond à l'amendement Giraud quand les Régions financées proposaient à l'époque que

l'agence apporte 10 points complémentaires. Nous invitons bien sûr les Régions à rester sur leurs subventions initiales. Sinon, cela pourrait compromettre les contrats territoriaux. Je le dis notamment pour la région Nouvelle-Aquitaine qui parlait d'enlever cette subvention aux syndicats de rivières. Il s'agit donc de faire attention à la décision politique régionale.

Vous avez la délibération à la page 61. L'avis de la commission a été favorable à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

Je mets aux voix la délibération relative aux taux et majoration des aides du 12^e programme d'intervention. Il y a six articles. Y a-t-il des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ?

- *Taux et majorations des aides du 12^e programme d'intervention.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-103 du 14 novembre 2024.

M. ALBERT :

Les fiches-actions sont assez nombreuses. Il y en a 35. Nous avons travaillé depuis le 5 juillet pour établir les documents. Certes, cela laissait peu de temps pour réagir sur les fiches-actions. Néanmoins, nous avons déjà un premier avis sur un bloc de fiches qui avait reçu un avis favorable de la commission dès le 5 juillet.

Ensuite, 16 contributions ont été reçues. Suivant les contributions, elles ont été classées sans suite, prises en compte ou soumises à l'arbitrage de la commission.

En revanche, le 5 septembre, il n'a pas été possible de travailler la QUA_4 que nous allons encore aborder au conseil d'administration d'aujourd'hui.

Nous avons analysé l'ensemble des contributions. En fonction de la maquette financière, certaines pouvaient être prises en compte ou pas.

Le 18 octobre, nous avons étudié le reste des fiches, notamment les fiches MAQ_5 et QUA_4 qui ont été évaluées et statuées au niveau de la commission Programme.

Lors des différentes séances de la commission Programme, des ajustements rédactionnels ont été apportés pour clarifier la compréhension. En effet, parfois, nous n'avons pas la même compréhension des textes. Les services ont donc essayé de retravailler ces points de texte.

Nous avons eu une modification pour ajouter dans la MAQ_5 le financement des mesures de sauvegarde des poissons migrateurs. Nous avons eu beaucoup de débats sur le sujet. Il ne s'agit pas non plus d'élargir à d'autres choses.

Sur la QUA_4, il y a eu également une modification pour élargir les aides à la déconnexion en amont des retenues d'eau potable en zone de répartition des eaux. Cette demande a aussi généré beaucoup de débats lors de la commission Programme. C'est un élément important pour la qualité de l'eau potable mais aussi pour la continuité écologique des cours d'eau.

Enfin, nous n'avons pas pu statuer sur la QUA_4 qui correspond au coût plafond des réserves de substitution, faute de temps et faute de personnes qui sont restées en fin de commission. Je ne vais pas revenir sur toutes les fiches-actions. Un grand travail a été accompli par les services et je les en remercie. Plus d'une vingtaine de fiches ont été votées à l'unanimité sans commentaires. Cela montre que le travail est en adéquation avec la stratégie que nous avons pu voter en comité de bassin.

Je laisse la place à la discussion. Je pense qu'il va y avoir un débat. Nous avons souhaité proposer au conseil d'administration la suppression du coût plafond des réserves de substitution. C'est le seul point sur lequel nous n'avons pas pu statuer en commission Programme.

M. GANDRIEAU :

En termes de méthode, nous allons parler de certaines fiches qui posent problème ou qui font l'objet de demandes complémentaires que nous avons reçues de différentes personnes. L'idée est de voter

sur la fiche QUA_4 globalement, avec les différentes demandes qui sont faites, dont celles qui émanent de la commission Programme. Nous pouvons commencer par d'autres fiches parce que si nous commençons par la QUA_4, nous n'allons pas nous en sortir. Nous avons une ou deux demandes sur d'autres fiches.

Je tenais à vous lire une phrase très importante qui est marquée dans ce document et qui répond à des interrogations qui ont été soulevées : « En cohérence avec les principes de priorisation et d'efficience des moyens du 12^e programme, nous allons passer des accords de territoire plutôt que des contrats territoriaux. Sur le plan administratif, ils favoriseront davantage la négociation et la définition des conditionnalités ».

C'est une phrase que j'ai demandée à être affichée un peu partout, qui permet un changement de méthode par rapport à avant où c'était à la ligne près, à la virgule près ou au mot près. Je pense qu'il faut que nous ayons – c'est souvent demandé – un peu plus de souplesse, de proximité avec le terrain par rapport à chaque cas particulier. Bien sûr, les dossiers un peu plus costauds seront passés en conseil d'administration pour avoir l'aval de celui-ci.

Je crois qu'il faut que nous ayons en tête ce que le 12^e propose, à savoir cette souplesse sur le plan administratif et ces termes de « négociation » et de « définition des conditionnalités ». Cela ne remet pas en cause ce qui est écrit mais cela se discute, et cela se discutera, je pense, par rapport à des accords de territoire, peut-être même avec des partenaires financiers très importants.

M. MORARD :

J'aimerais juste évoquer un point d'ordre parce que j'ai assisté à la dernière commission Programme. Aujourd'hui, ce que nous examinons, ce sont les modifications qui ont été introduites par l'agence de l'eau à la suite des conclusions de la commission Programme. Ces modifications apparaissent explicitement en grisé ou en raturé dans le document. Ces rédactions sont directement issues des votes de la commission Programme. Bien évidemment, nous les avons laissées explicites pour que ceux qui n'ont pas participé puissent se rendre compte.

Il appartient au conseil d'administration de se prononcer sur ces dernières modifications. Comme l'a souligné le président de la commission Programme, il y a des dispositions qui n'ont pas forcément pu être examinées faute de temps ou faute d'une assemblée suffisante. Puis, des amendements ou des modifications ultimes ont été proposés post-commission.

Dans l'absolu, il aurait fallu une commission Programme supplémentaire pour précéder ce conseil d'administration. Il a été décidé, par principe d'efficacité, d'avoir cette discussion aujourd'hui. Je voulais juste faire ce point d'ordre parce que nous sommes toujours très attentifs à essayer de rester dans l'esprit de notre règlement intérieur.

M. ALBERT :

Il y avait effectivement de la souplesse dans le 11^e programme. Nous avons parfois révisé les fiches. Nous avons également fait une révision à mi-programme. Chaque fois, nous nous étions adaptés à la politique nationale et internationale, aux différentes crises (Covid et guerre en Ukraine) et à la partie économique qui, à un moment donné, a rencontré des difficultés. Nous votons un programme aujourd'hui, qui ne sera probablement pas le même dans trois ans ou même dans deux ans. Toutes ces conjonctures peuvent amener des modifications. L'agence a toujours fait preuve de souplesse en la matière.

En effet, nous ne pouvons pas faire une commission Programme sur le seul sujet qui n'a pas été abordé à cette commission, à savoir le coût plafond qui était proposé par l'État. Nous avons eu des votes sur le reste. Le conseil d'administration peut apporter des modifications. La commission n'est pas souveraine en soi. En revanche, si nous devons revenir sur l'ensemble des fiches et sur chaque virgule, nous n'en sortirions pas demain.

Mme HAAS :

J'ai besoin d'un complément d'information. Je n'arrive pas du tout à suivre M. Albert. Quel est le sujet ? A quelle page ?

M. GANDRIEAU :

Les modifications qui ont été apportées par la commission sont à la page 66. Elles sont soulignées en gris et portent sur MAQ_1, MAQ_2, MAQ_5, QUA_4, PAR_1, TER_1, TER_2 et AGR_1. Sur la QUA_4, un élément n'a pas été tranché en fin de commission Programme et a été renvoyé au conseil d'administration. J'accepte que l'on dise quelques mots sur les autres fiches mais elles ne seront pas remises au vote. Le vote a été fait clairement et répond à la stratégie qui a été décidée en conseil d'administration et approuvée par le comité de bassin. A partir du moment où la demande remet en cause cette stratégie, nous ne pouvons pas revenir dessus, donc je ne remettrai pas la fiche au vote. Par contre, je vous laisse débattre des modifications qui ont été proposées sans problème.

Mme BRUNY :

Effectivement, les modifications apportées aux fiches ont été vues en commission. Par contre, concernant le coût plafond sur les réserves de substitution, non seulement cela n'a pas été tranché mais cela n'a surtout pas été évoqué en commission. Nous avons été présents jusqu'à la fin. Je n'ai aucun souvenir.

M. OBLED :

Je me souviens très bien l'avoir demandé en fin de réunion. Le président m'avait dit que nous n'avions plus le temps et que nous renvoyions cela au conseil d'administration.

M. MORARD :

Je souhaite récapituler en termes de méthode. La commission a travaillé et n'a pas pu aboutir sur un point. Aujourd'hui, il est proposé de réagir sur ce qui a été validé par la commission, puis de le soumettre au vote mais avant cela, il s'agit de répondre à la question qui n'avait pas pu être tranchée par ladite commission.

M. GANDRIEAU :

Sur les autres dispositions MAQ_1, MAQ_2, MAQ_5, PAR_1, TER_1, TER_2 et AGR_1, y a-t-il des commentaires sur les modifications qui ont été apportées? M. Deguet avait proposé l'amendement 1. Il y aura une réponse mais ce ne sera pas mis au vote puisque cela ne répond pas à la stratégie qui a été décidée.

Mme HAAS :

Plusieurs modifications ont été rajoutées sur la MAQ_1, en particulier pour les plans d'eau à usage d'irrigation. On renvoie vers la fiche QUA_4 dans le cadre d'un PTGE approuvé aux zones de répartition des eaux en amont de retenues d'eau potable. Nous avons demandé qu'il n'y ait pas un renvoi vers la QUA 4 et qu'au titre de la cohérence avec les autres fiches MAQ_2 et MAQ_3, les plans d'eau à usage d'irrigation soient traités de la même façon. C'est l'éternel débat entre la déconnexion hydrologique et la déconnexion écologique. Un travail avait déjà été initié au 11^e programme, par appel à projets, sur un certain nombre de territoires. Cela nous semblait important au regard des débats que nous pouvons avoir en commission Planification sur ce sujet. Soit on considère que ce n'est pas un problème, soit on considère que c'est un problème. Voilà un petit peu notre positionnement.

M. ALBERT :

Nous avons voté une partie des fiches-actions à la commission Programme. Nous avons mis des modalités sur les ZRE pour pouvoir faire cette déconnexion. Il faudra analyser d'ici un an ou deux pour voir ce que cela peut donner, si les choses portent leurs fruits derrière. Je considère que tout amendement qui est déposé aujourd'hui a été voté également. Si nous prenons cette demande, nous devons aussi en prendre une autre et nous n'en finirons jamais. Je pense que nous n'allons pas revenir sur une chose qui a déjà été votée. Cela étant, c'est le ressenti du président. Le conseil d'administration peut juger autrement.

Mme HAAS :

Quelque part, c'est nous qui le portons. Je me rappelle avoir eu des discussions avec des présidents de CLE qui étaient attachés à ces questions-là. Dans les contrats territoriaux « eau », cela va être apprécié négativement.

M. GANDRIEAU :

Effectivement, il y a eu un peu débat sur les plans d'eau d'irrigation. Toutefois, si c'est un plan d'eau d'irrigation qui propose une déconnexion dans un cadre global et qui ne demande pas du tout de complément de substitution de l'eau qu'il ne stocke pas l'été, je ne vois pas où est le problème. Pour moi, il peut y avoir cette souplesse que nous appelons de nos vœux. Ce qui est renvoyé à la QUA_4, ce sont ceux qui sont fortement déconnectés et qui perdent un volume qui est stocké. C'est complètement différent. Il est vrai qu'il y a deux poids deux mesures. J'en connais qui sont déconnectés et qui ne demandent pas de complément. C'est dans le cadre de cette souplesse que nous pourrions traiter certains dossiers. Je ne pense pas qu'il faut la changer.

La demande de M. Deguet concerne l'AGR_1. Cela ne rentre pas dans le cadre de la stratégie telle qu'elle a été votée. Je souhaite néanmoins qu'une réponse soit apportée.

M. DEGUET :

Les commissions préparent les décisions du CA, donc il est logique que le CA revienne sur un sujet si l'on estime qu'il y a un problème.

Par ailleurs, je conteste l'analyse selon laquelle mon amendement ne serait pas conforme aux orientations prises par l'agence de l'eau, ce que je vais essayer de développer.

Nous pensons qu'il y a un décalage de cohérence entre la fiche AGR_1 et la fiche AGR_2. La fiche AGR_2, à juste titre, affiche clairement le fait que l'agence de l'eau a prévu d'étendre son financement de la conversion à l'agriculture biologique à tout le bassin. C'est nouveau par rapport aux positions que nous avons antérieurement. Je vais vous citer le passage dans l'AGR_2 : « La conversion en agriculture biologique, transition vers un système vertueux pour la ressource en eau et la biodiversité, est financée sur tout le bassin Loire-Bretagne ». Cela signifie bien que la conversion en agriculture biologique est considérée par l'agence de l'eau comme un des éléments extrêmement importants de la reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration de la biodiversité, ce qui est clairement évoqué dans la fiche.

Ainsi, il est bien conforme aux orientations de l'agence de favoriser cette conversion. Or, nous sommes devant une filière qui rencontre de réelles difficultés. La question est : se contente-t-on de constater qu'il y a des difficultés ou essaie-t-on de regarder si cela n'impose pas un certain nombre de tâches nécessaires ?

Je précise que nous avons trouvé ce problème d'incohérence parce que les intéressés nous ont interpellés. Nous ne l'aurions probablement pas vu tout seuls.

En tout cas, en ce moment, nous sommes devant un problème assez simple. Nous devrions donner les moyens de continuer et d'amplifier l'accompagnement d'une filière qui est en difficulté. La fiche AGR_1, dans son écriture actuelle, restreint l'animation de l'incitation à la conversion à une partie du territoire alors même que l'agence finance la conversion sur tout le territoire. Il y a donc un hiatus. On élargit le territoire de financement de la bio sans élargir le périmètre de l'animation. C'est même pire, celui-ci est restreint par rapport au 11^e programme dans lequel on considérait que l'on pouvait financer la conversion et l'animation dans tous les territoires qui avaient un contrat qui traitait de pollutions diffuses. Cela donnait un certain nombre de contrats territoriaux dans lesquels on pouvait financer ces choses-là.

Ainsi, l'écriture de la fiche AGR_1 est restrictive par rapport à cette position du 11^e programme. Cela signifie que non seulement on n'a pas élargi à plus de territoires mais on a même restreint, ce qui pose un problème. Notre amendement propose donc de mettre dans la fiche AGR_1 un simple alinéa qui indiquerait l'ensemble du bassin pour l'animation de la conversion à l'agriculture biologique. Pour tout le reste, on garde toute la priorisation. Néanmoins, cette priorisation ne s'applique pas à l'agriculture bio à partir du moment où l'on aura décidé de le financer complètement sur tout le bassin.

Il y avait donc une question de cohérence. J'ajoute que la situation est très grave. Nous pensons qu'il faut une animation spécifique à l'agriculture bio. Il faut en finir avec les incitations extrêmement

larges avec toute une série de possibilités. Il faut que ce soient bien des incitations à la conversion. C'est une mesure dont nous connaissons l'efficacité. C'est complètement dans les orientations. Je reconnais que nous aurions dû nous en rendre compte avant. En même temps, il est normal que le conseil d'administration se pose cette question. Il nous semble qu'il y a cette contradiction entre les deux fiches.

Mme HAAS :

Vous n'êtes pas sans savoir que les départements sont en grande difficulté, comme toutes les collectivités. Cette question de l'animation se pose aussi aux régions. Je siège à la région Centre-Val de Loire où nous avons de vraies complexités. Les agriculteurs nous le disent. Nous avons besoin de plus d'aides sur l'animation de cette conversion à l'agriculture biologique. Je le disais juste avant, si l'on ne prévient pas et que l'on ne fait que guérir, nous allons droit dans le mur financièrement. Nous ne tiendrons pas. Je suis très surprise que l'on ne veuille pas rediscuter ce point alors qu'il vient d'être indiqué que nous n'avons pas beaucoup d'argent, qu'il va falloir le mettre au bon endroit et travailler avec les territoires et les différentes strates de collectivités territoriales.

M. GANDRIEAU :

La fiche AGR_2 accompagne la conversion à l'agriculture biologique. Là, on ne parle que de l'animation. On n'est pas en train de casser l'agriculture biologique. L'AGR_2 est là.

M. OBLED :

J'ai répondu à un courrier à ce sujet hier. Je pense que nous affichons résolument un soutien à l'agriculture biologique, avec des montants consacrés qui sont d'ailleurs importants.

Effectivement, il y a deux choses. On en revient à la logique qui est celle du 12^e programme et globalement celle de l'agence. Nous essayons d'accompagner les transitions. Il existe un accompagnement de la conversion sur tout le bassin. Puis, il y a un choix qui est fait d'essayer de cibler des zones « toutes activités confondues » parce qu'il y a des enjeux.

Ensuite, nous avons les zonages dont nous avons déjà discuté. C'est sur ces zonages que nous mettons le paquet sur l'animation, quelles que soient les filières. J'ai conscience qu'il y a des difficultés liées à la filière bio. Néanmoins, ce n'est pas le rôle de l'agence de l'eau d'accompagner la filière en essayant de compenser des difficultés économiques, qu'elles soient structurelles ou conjoncturelles. Nous sommes sur la transition.

Puis, l'agence n'a jamais – à moins que je me trompe – financé les missions d'animation sur l'ensemble du bassin, donc il n'y a pas de régression par rapport au 11^e programme, au contraire.

Mme JORISSEN :

L'État accompagne aussi l'animation bio. Au niveau de la DRAAF, nous finançons Bio Centre et les chambres d'agriculture pour l'animation bio sur l'ensemble de la région. C'est la même chose dans les autres régions du bassin. Nous arrivons à avoir une action coordonnée avec l'agence de l'eau. Certes, pour 2025, nous avons une baisse des crédits d'animation. Toutefois, nous avons préservé l'ensemble des crédits pour l'animation bio, en tout cas sur la région Centre-Val de Loire. Je voulais donc rassurer tout le monde, nous n'avons pas supprimé l'animation. Cela continue. C'est préservé au moins pour l'année prochaine. Cela étant, le budget étant annuel, je ne peux pas me prononcer pour les autres années.

M. OBLED :

Nous sommes bien dans les logiques du « qui fait quoi ». Le rôle de l'agence est d'assurer les transitions. Nous ciblons donc sur les enjeux que nous avons déjà partagés, que nous allons repartager et que nous priorisons. Quant à l'accompagnement de la filière, au regard des difficultés qu'elle peut rencontrer ou en termes d'animation, c'est l'État qui l'assure. Cela rejoint ce que je disais, nous sommes résolument engagés dans le soutien à la conversion et aux pratiques sur les zones qui nous semblent les plus importantes pour faire basculer l'état des masses d'eau.

M. GANDRIEAU :

Je ne voudrais pas que l'on arrive à la même conclusion que lors de la discussion sur les MAEC en disant que l'agence de l'eau est contre les MAEC. Au contraire, nous y sommes très favorables. Le problème, c'est qu'à un moment donné, il faut faire des choix. Là, il ne faut pas dire que nous sommes contre la conversion à l'agriculture biologique. Nous le finançons.

M. DEGUET :

J'entends complètement les hiérarchisations. Simplement, je veux juste vous signaler que les fiches AGR_2 et AGR_1 sont extrêmement parallèles. Dans la fiche AGR_2, il est clairement indiqué dans les critères d'éligibilité qu'on prend tout le bassin pour la bio. Cette différence n'est pas faite dans la fiche précédente, ce qui montre un problème de cohérence. L'amendement vise simplement à attirer votre attention sur cette possibilité. Cela ne met évidemment pas en cause les efforts de tout le monde par ailleurs.

M. GANDRIEAU :

Nous passons à la QUA_4. Nous aurons un vote sur cette fiche. Une demande était formulée en fin de commission Programme. Cela n'empêche pas de parler d'autres éléments qui peuvent être modifiés sur cette fiche QUA_4. C'est l'État qui présente la demande à laquelle la commission n'a pas répondu.

M. ALBERT :

De toute façon, beaucoup de monde était parti. À un moment donné, nous ne pouvions pas faire des votes à 17h30 un vendredi soir. C'était compliqué. Je vais laisser l'État présenter cette demande sur laquelle la commission n'a pas statué. Nous demandons qu'elle soit statuée en conseil d'administration.

M. CHOUMERT :

Cela s'inscrit dans une vision d'ensemble de la fiche et des financements. Nous avons jusqu'ici un financement par l'agence de l'eau des projets de retenue à 70 %, avec un certain nombre de conditions. Le taux a baissé de 70 % à 50 %. Nous étions favorables à cette baisse qui a été votée en commission.

En parallèle, il y avait des coûts plafonds dans la fiche-action précédente qui dataient d'un certain nombre d'années. Or, nous savons qu'il y a eu une inflation assez forte depuis. Nous n'avons plus d'éléments pour juger de la validité de ces coûts plafonds puisque nous n'avons pas eu de projet de retenue récemment qui a fait l'objet d'une décision d'aide de l'agence de l'eau. Nous avons estimé qu'avec cette absence de visibilité, le coût plafond n'a pas de légitimité. Le maintien du coût plafond actuel, en plus de donner des contraintes, va plutôt conduire à avoir un taux réel de financement qui sera bien inférieur à 50 %, d'où la proposition de supprimer le coût plafond pour le moment et de nous positionner quand des projets de retenue seront soumis à la décision d'aide.

M. NOYAU :

Nous n'avons pas voté la fiche QUA_4. M. Choumert vient de dire qu'on ne peut pas revenir sur les 50 %. Nous avons fait une QUA_4bis avec un taux maximal à 70 %, sachant qu'on n'était pas obligé de s'appuyer sur les contraintes du protocole. Je regrette mais c'était dans la motion du comité de bassin. Il s'agissait de la prendre intégralement. On pouvait s'appuyer dessus pour écrire. Or, on n'a pas écrit une nouvelle fiche. Les contraintes sont les mêmes. Nous souhaitions avoir une deuxième fiche pour un financement à 50 %, avec des contraintes qui soient bien inférieures à celles du protocole signé sur Sainte-Soline.

M. GANDRIEAU :

Le vote a eu lieu en commission.

M. NOYAU :

Quand a-t-il eu lieu ? Nous n'avons pas de trace.

M. ALBERT :

Le vote a eu lieu. Vous aviez fait une demande maximale. J'ai fait voter sur le taux de l'agence. Celui-ci a été voté avec 6 voix contre et 2 abstentions.

M. GANDRIEAU :

Nous allons y revenir puisque nous allons le soumettre au vote dans son entièreté.

Mme SCHAEPELYNCK :

En fin de commission, pratiquement tous les élus étaient partis. Il restait l'État, l'agriculture et le monde associatif. Quelque part, cela n'avait pas été débattu avec les élus.

M. GANDRIEAU :

C'est l'occasion de le faire aujourd'hui. Je propose de ne pas représenter les choses. Nous connaissons les positions de chacun. On en débat. Vous avez présenté vos positions à la commission Programme. Nous avons une demande de l'État. Puis, nous avons une demande des associations de l'environnement de modifier deux choses. Nous répondrons. Nous mettrons au vote la QUA_4.

M. NOYAU :

Par contre, nous soutenons la demande de l'État.

M. DEGUET :

Effectivement, nous avons envoyé deux demandes d'amendement que je vais justifier. Ensuite, vous verrez comment les intégrer.

La première demande qui est, à mon avis, probablement la plus fondamentale vise à éclaircir la question de : qui finançons-nous ? J'avais posé cette question à la commission Programme. On m'a répondu très clairement que c'est dans le cadre d'un PTGE qui est porté par une collectivité. Pour qu'il y ait une cohérence, c'est la collectivité qui porte le PTGE, et donc la retenue de substitution aussi, qu'il faut financer. Ce n'est pas un privé, fut-il collectif comme c'est indiqué dans la fiche. En effet, la fiche indique des privés comme bénéficiaires mais il faut que ce soit collectif. Or, le collectif commence à deux. Ainsi, la seule chose qui est interdite, c'est qu'il y en ait un tout seul.

Vous voyez bien que nous sommes sur un élément qui alimente absolument la critique qui a été faite de toute cette politique de privatisation d'un bien public, d'un bien général de l'humanité qu'est l'eau. Celui qui a la retenue devient de facto propriétaire de l'eau qui est dedans. Cela n'est pas correct. Ce n'est pas acceptable non plus qu'autant d'argent public finance la propriété d'un petit nombre de propriétaires. Le fait d'ouvrir le financement au privé nous paraît être, en partie, en contradiction avec la logique générale qui est donnée des PTGE.

Puis, à part cet élément fondamental, il y a aussi quelques éléments qui posent assez vite problème. Par exemple, on a envisagé sérieusement – et à mon avis, les PTGE le feront – que des retenues de substitution aient des effets mixtes. Si jamais cela a des effets mixtes avec l'AEP, il faut que la retenue soit publique. Nous souhaitons donc – et je le dis ici très fortement – que le financement public par l'agence de l'eau des retenues de substitution soit absolument réservé à des collectivités ou à des bénéficiaires publics. Cela suppose de modifier la ligne « bénéficiaires ». C'est une proposition que nous avons faite explicitement en juillet, puis en septembre. Nous avons eu une réponse immédiate et rapide, sans qu'il y ait une vraie discussion, selon laquelle du moment que le PTGE est une collectivité, il n'y a pas besoin de rajouter cette précaution supplémentaire. Je prétends ici que c'est nécessaire de le faire et qu'il en va vraiment de la crédibilité de cette politique. On fera ce que l'on voudra mais tant qu'il sera écrit qu'on pourra financer jusqu'à un collectif de deux exploitations – cela pourrait même être deux propriétaires –, on est réellement sur une privatisation.

Sur la deuxième demande, nous avons proposé que ce soit un taux d'accompagnement. Nous pensons que ce n'est pas l'élément central du PTGE. C'est clairement indiqué comme un élément possible dans la panoplie. Effectivement, M. Albert a choisi de faire voter d'abord sur le taux médian de 50 %, ce qui fait qu'ont voté contre à la fois des gens qui étaient pour 25 % et d'autres qui étaient pour 70 %. Cela ne rend pas le vote extrêmement lisible pour nos mandants qui regardent comment nous avons voté. Cela vaudrait donc le coup que le vote soit fait sur tous les taux. Cela donnera certainement 50 qui est la position centrale mais a minima, il faut respecter la parole de tout le monde, y compris la parole des gens qui représentent des associations, des collectifs et qui entendent que l'on défende leur position.

M. GANDRIEAU :

Nous verrons à la fin. Nous allons laisser le débat se poursuivre. Plus vous voulez saucissonner les votes, plus on refait la commission Programme. Ce n'est pas notre objectif. L'objectif aujourd'hui est de trancher sur cette fiche. Ensuite, vous déciderez de voter pour l'ensemble des fiches. S'il y en a une qui ne vous ne plaît pas, vous voterez contre. Que voulez-vous que je vous dise ? C'est ainsi. Même moi, cela m'embête.

M. BURLLOT :

Je reviens sur le débat sur le bio. Tout le monde a bien conscience que cette agriculture a des effets très bénéfiques sur la qualité de l'eau. C'est une évidence. À partir du moment où l'on utilise moins d'intrants... J'entends bien la nécessité de continuer à soutenir le bio. C'est ce que nous faisons d'ailleurs très largement. Vous avez vu que l'État, avec le transfert des MAEC et du soutien à la filière bio, nous a un peu imposé les choses. Nous allons le faire, et même encore plus fortement, dans le 12^e programme que ce que nous faisons dans le 11^e.

Là-dessus, les choses sont assez claires pour moi. Nous pourrions faire mieux, nous pourrions faire beaucoup plus mais nous avons des moyens limités. La généralisation sur l'ensemble des territoires de cette politique serait la bienvenue. Cependant, sommes-nous en capacité de tout payer ? Là, il y a un vrai risque de voir à terme les crédits portés uniquement par le ministère de l'Environnement alors que c'est une compétence du ministère de l'Agriculture. Je suis assez réservé sur la généralisation. Je ne voudrais pas que nous soyons les seuls à payer.

La ministre nous reçoit le 27 novembre. Je lui dirai clairement que nous souhaitons qu'il y ait une discussion avec le ministère de l'Agriculture sur le sujet parce que ce n'est pas à nous de tout porter.

La deuxième chose que je voudrais dire concerne les retenues de substitution et la question de l'accès à l'eau, avec l'expérience de Sainte-Soline, de la médiation et de tout ce que nous avons fait collectivement.

D'abord, nous avons progressé collectivement sur le sujet. Nous savons qu'aujourd'hui, pour faire des retenues de substitution, il faudra un PTGE. Il faudra un accord territorial. Je ne crois pas que la vraie question soit que la maîtrise d'ouvrage soit publique ou privée. C'est plutôt l'acceptation par le territoire. J'ai entendu, à Sainte-Soline, des agriculteurs nous dire : « Si vous voulez la maîtrise publique, vous la prenez ; nous sommes prêts à vous la donner ». Pour eux, ce n'est pas le sujet. Le sujet de l'acceptation ou pas par le territoire, je crois que c'est la vraie entrée. Quel que soit le maître d'ouvrage, privé ou public, il faut l'accord du PTGE. C'est ce qui est important. Ce n'est pas la maîtrise d'ouvrage en soi.

Je vois beaucoup de collectivités aujourd'hui se dire : « Nous voulons bien y aller mais nous n'avons pas les moyens ». Cela nous ramène au débat que Mme HAAS évoquait tout à l'heure sur l'état des finances publiques des départements, des régions et des EPCI. Nous allons devoir faire des choix et il ne s'agira peut-être pas de faire des maîtrises d'ouvrage de substitution pour le monde agricole. Si nous voulons avancer dans les territoires, il faudra peut-être accepter les maîtrises d'ouvrage privées.

Maintenant, c'est comment on contrôle. Il faudra l'accord du PTGE mais il faudra aussi que ce bien public, comme l'a dit M. Deguet, soit géré collectivement. C'est peut-être là qu'il faut être habile. Le sujet n'est pas que la maîtrise d'ouvrage soit publique ou privée. C'est plutôt de se dire qu'à partir du moment où il y a un projet qui intègre la substitution, qui va devenir malheureusement essentielle pour l'agriculture dans certains cas... Sinon, on sera obligé d'arrêter l'agriculture. Si les agriculteurs n'ont pas la garantie de l'eau, ils vont se trouver dans une difficulté économique majeure. Il faut que

nous répondions aussi à cette question. La question ne porte pas forcément sur la nature de la maîtrise d'ouvrage (publique ou privée) mais sur l'acceptation nécessaire par les territoires.

Je suis de ceux qui pensent que l'acceptation par les territoires passe aussi par une contribution des territoires, une contribution d'abord politique : sont-ils pour ou contre les projets ? Cela se discute dans le partage de l'eau dans un territoire entre la biodiversité, l'eau potable, etc. Plus les enjeux seront multiples – c'est ce que nous avons vu à Sainte-Soline –, plus la maîtrise d'ouvrage collective va s'imposer. Je pense qu'il ne faut plus qu'on se bloque sur « maîtrise d'ouvrage publique ou privée ». Il faut surtout que nous puissions accompagner les territoires pour que l'adaptation, qui passera inévitablement dans certains cas par du stockage, soit vue collectivement et en bonne intelligence entre nous.

Je pense encore une fois que la maîtrise d'ouvrage est un sujet mais le vrai sujet, c'est l'acceptation des projets par les territoires, que ce soit les communes, les EPCI, les départements ou les régions. Là aussi, on ne peut pas demander à l'agence de l'eau de tout payer. Ce n'est pas possible. Il faut donc que ces territoires s'engagent, non seulement politiquement, mais aussi un peu financièrement pour nous aider. Cela fait partie de l'acceptation.

Encore une fois, public ou privé, l'essentiel, c'est qu'il y ait un PTGE, qu'il y ait un accord territorial et qu'il y ait de la bonne intelligence collective. C'est ce qu'il faut retenir.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur l'histoire du coût plafond. Je n'ai pas entendu d'intervention là-dessus. Ce que je comprends, c'est qu'on nous propose qu'il n'y ait plus de coûts plafonds.

M. GANDRIEAU :

Cela renvoie au CA l'appréciation de ces coûts plafonds compte tenu du moment économique que nous allons vivre dans les années qui viennent.

Mme HAAS :

Là, nous sommes sur un financement public. A la Ville de Tours par exemple, nous avons des coûts qui explosent parce que nous avons moins de personnes qui répondent sur le marché. Ils s'arrangent entre eux pour nous proposer toutes sortes de choses et nous avons un peu la corde au cou. L'action publique est un peu la vache à lait. Je suis un peu inquiète sur le fait de ne pas avoir de coût plafond. Faut-il mettre un chiffre un peu au pif ? Vous dites que le 7.2 ne fonctionne plus aujourd'hui. Je peux très bien l'entendre. Néanmoins, ne peut-on pas mettre un chiffre ? Cela m'inquiète. J'entends bien qu'ensuite, ce sera travaillé et révisé. Cependant, que nous n'ayons aucun chiffrage des fonds publics pour un document aussi fondamental, cela me paraît... En tout cas, je voterai contre. Si l'on y met un chiffre, je veux bien voter pour mais il faut un chiffre. Nous ne pouvons pas ne pas avoir de chiffre.

Mme BRUNY :

Il me semble que là, nous avons une demande qui n'a absolument pas fait l'objet d'un dossier préparatoire. On nous demande d'intervenir en CA sur quelque chose qui n'a pas été préparé en commission. Je ne vois aucun document qui nous permet de statuer de façon éclairée sur ce dossier. Je trouve cela extrêmement grave. Nous avons là une demande au dernier moment. Nous n'avons jamais vu cela.

M. GANDRIEAU :

Pour moi, le dossier n'arrive pas au dernier moment. Je le connaissais et vous aussi puisque vous étiez à la commission. Je fais confiance à l'Etat au regard des propos de son représentant.

Mme BRUNY :

Nous n'avons pas de dossier, M. le Président. C'est la première fois que cela arrive.

M. GANDRIEAU :

Il faut toujours une première fois. Nous allons voter.

Mme BRUNY :

Je trouve cela très grave.

M. GANDRIEAU :

J'ai fait l'effort d'accepter l'ensemble des amendements. Je vais proposer un vote sur les différents taux. Ce n'était pas prévu du tout mais je prends le risque. Nous verrons bien. En revanche, sur le taux plafond, cette demande a été officiellement faite au CA par l'intermédiaire de la commission Programme, donc je la prends. Il n'y a pas souci. Je suis désolé mais c'est ainsi.

M. SOULABAILLE :

Je reviens trente secondes sur les précédents propos concernant les fiches AGR_1, AGR_2 et la conversion à l'agriculture biologique. Je comprends les interrogations sur l'ensemble des territoires mais il y a un gros changement entre le 11^e et le 12^e programme, c'est-à-dire qu'on limite l'animation agricole sur des zones désormais très ciblées (captages prioritaires, algues vertes, etc.). Si je prends l'exemple de l'Ille-et-Vilaine, nous avons peu de captages prioritaires et nous n'avons pas d'algues vertes alors même que j'ai une dynamique assez forte sur ce territoire en termes d'animation agricole. J'ai entendu M. Albert dire que dans deux ans, ce sera peut-être différent. Néanmoins, ne pouvait-on pas imaginer ouvrir certaines zones prioritaires ? Je pense aux têtes de bassin versant par exemple. Je sais qu'il y a aussi des discussions sur les captages sensibles. Nous attendons toujours de la visibilité sur les captages sensibles. Je ne voudrais pas que cela casse la dynamique par rapport à cette conversion à l'agriculture biologique.

M. GANDRIEAU :

Je ne pense pas que nous cassions la dynamique. Il n'y a pas de grande modification. Pour moi, c'est tranché, nous voterons cette AGR 1 dans le « paquet cadeau ».

M. ALBERT :

Les aires d'alimentation de captage sont prises en compte dans l'accompagnement que nous faisons à l'agence. Il n'y a pas d'anguille sous roche dans ce que nous avons présenté. Nous agissons sur les territoires où l'agence doit agir.

Cependant, agir sur tout le territoire implique aussi à un moment donné d'augmenter nos enveloppes financières. Il faut rappeler que les 10 points que nous avons attribués en plus représentent environ 3 M€ supplémentaires par an dans le budget. Ce n'est déjà pas neutre. Il ne faut pas l'oublier.

J'attire également l'attention sur le fait qu'aujourd'hui, nous avons une grosse crise sur l'agriculture biologique et qu'il y aura de la concurrence de territoire. Ne vaut-il pas mieux mettre, sur nos captages prioritaires, une manne plus importante pour cette agriculture biologique au risque de laisser un peu des territoires qui sont en dehors ? Par ailleurs, nous avons aussi cette concurrence.

Aujourd'hui, les financements de la Région prévoient encore d'aider cette animation. Pourquoi irions-nous compléter une animation qui est déjà faite ? Il ne faut pas que nous prenions la compétence des autres. Il faut que nous soyons raisonnables, que nous mesurions l'impact que cela peut avoir. L'agriculture biologique a des problématiques aujourd'hui. On rentre en concurrence et pas qu'au niveau national et agence.

M. OBLED :

Notre objectif – c'est rappelé dans le 12^e programme – est de viser le bon état et de cibler sur les zones dans lesquelles nous pouvons espérer changer les choses. Nous sommes là pour l'état de l'eau. Considérant cela, l'agriculture bio est-elle une bonne chose ? La réponse est oui partout, donc nous y allons à fond sur l'aide à la conversion. Ensuite, y a-t-il des zones dans lesquelles nous

pouvons espérer plus changer les choses pour avoir une eau de meilleure qualité ? La réponse est oui. De ce fait, que ce soit bio ou autre chose, nous y allons.

Notre objectif – il ne faut pas que nous l'oublions –, c'est vraiment l'eau. Certes, il y a d'autres politiques portées par l'État sur l'accompagnement des filières, etc. qui ne sont pas de notre ressort. Il y a deux choses différentes. Nous accompagnons la conversion partout. Puis, si nous voulons espérer changer l'état mauvais, ou celui qui peut être amélioré, de certaines masses d'eau, en particulier dans les aires de captage, nous y allons, bio ou pas bio.

Il ne s'agit pas de dire qu'on est pour ou contre le bio. C'est une question d'efficacité de nos politiques publiques. C'est dur à assumer pour nous tous mais il faut que nous soyons solidaires là-dessus pour espérer changer les choses.

Sur les retenues de substitution, il ne faut pas se mentir, c'est un sujet compliqué. Si nous en restions à la lecture de la fiche, il y aura toujours des déçus. Tant que nous n'avons pas un projet concret pour regarder comment cela peut se passer, nous en resterons à ces débats.

Ce que nous avons tous en tête – et que le président du comité de bassin a rappelé –, ce sont des débats nationaux qui se sont greffés sur des enjeux territoriaux et qui ont empêché d'avoir un débat territorial tel que celui qui avait été initié. Puis, le fait qu'il n'y ait pas eu une adhésion territoriale de l'ensemble des acteurs a créé une brèche. Le fait de baisser le taux de 70 à 50 %, selon moi, est un premier signal pour dire : le monde entier ne doit pas voir que la retenue devient l'objet de l'agence. Il y a d'autres qui, symboliquement et financièrement, s'engagent pour ce projet. Cela veut dire que très concrètement, sur la retenue de substitution, nous avons la traduction des accords qu'il y a dans le PTGE. Pour moi, c'est quelque chose de fort.

Cela étant, s'il y a un dé plafonnement, il faudra redéfinir à quelle hauteur nous pouvons mettre de l'argent. Aujourd'hui, puisque ce sont des projets qui, visiblement, ne sont pas pour demain, qui peut dire quels seront les plafonds puisque nous ne pouvons pas évaluer les coûts ? Cela veut dire que nous devons revenir devant le conseil d'administration. Nous aurons certainement un débat sur quelque chose d'un peu plus abouti que ce que nous avons aujourd'hui.

Voilà comment je vois la conjonction entre la baisse du taux, qui est un engagement à l'ensemble des collectivités à être derrière le sujet, et le dé plafonnement comme étant une espèce de garantie en disant : « Nous allons nous y intéresser ». Cependant, nous avons aussi besoin d'un débat qui soit plus incarné.

[Suspension de séance de 5 minutes]

M. GANDRIEAU :

Je vous demande de reprendre vos places. Je vais essayer de donner quelques explications sur la position qui est la mienne, en accord avec le président de la commission Programme et le directeur.

Il est sorti des débats à la commission Programme une fiche qui ne plaît pas à tout le monde. Nous avons quelques éléments fondamentaux dessus. Je suis complètement d'accord avec M. Burlot concernant les bénéficiaires où l'on a quand même des raisons d'orienter avec les PTGE sur du public. Certes, il peut y avoir des cas de figure mais nous serons très regardants quand ces dossiers passeront en CA au moment des financements.

Concernant ce que nous appelons les taux, nous avons bien entendu les demandes des représentants agricoles sur le fait de mettre deux taux différents. Cela n'a pas été retenu en commission Programme. Le vote a eu lieu, avec une opposition majoritaire à cette demande. Nous avons pris acte de cet écrit. Nous ne reviendrons pas dessus.

Je ne souhaite pas revenir sur l'accompagnement non plus. Le taux prioritaire a été mis de facto. C'est déjà une baisse, comme l'a expliqué M. le Directeur, de 20 %. Je pense qu'il ne faut pas que nous revenions sur ce taux qui a été voté à la commission Programme.

Concernant la demande de l'État d'enlever le plafonnement, nous la prenons en compte. Nous allons demander votre avis à ce sujet. Je conçois que c'est compliqué mais on rajoute de manière très claire que ces dossiers reviendront au CA. Cela remet la possibilité, le moment venu, de décider de ce coût plafond qui peut être inférieur à 7,20 €. On n'a pas dit que ce serait supérieur.

Il y avait tout un sujet sur la déconnexion des plans d'eau, la substitution... La clarification a été faite. Quand il n'y aura plus les zones grises et les rayures, ce sera encore plus clair pour tout le monde. En tout cas, j'ai trouvé que c'était mieux.

Cela donne l'impression d'être un obstacle pour avoir des financements. Beaucoup peuvent abandonner en cours de route ou tomber sur un obstacle un peu dur, même si tous ces obstacles sont bien identifiés dans la fameuse motion que nous avons travaillée avec M. Burlot et qui est pour moi la base de tout.

Je parlais au début de cette souplesse qu'on a apportée. Des questions se posent sur les conditionnalités. On a mis des conditionnalités que certains acteurs peuvent trouver très fortes. Cependant, elles sont là et il va falloir en discuter à chaque projet.

Je propose donc de soumettre au vote cette fiche telle qu'elle est proposée, avec l'enlèvement du coût plafond.

M. DEGUET :

J'ai une explication de vote. Le taux d'accompagnement aurait été pour nous un compromis. Nous avons parmi nous des gens qui pensent qu'il ne faut pas financer de telles retenues, d'autant plus qu'elles peuvent devenir des propriétés d'un nombre limité de privés. Ce n'est pas simplement une question de maîtrise d'ouvrage. Selon nous, 25 %, c'était déjà beaucoup. Sur le vote, nous avons enregistré une position dominante mais je veux que ce soit dit un peu clairement.

Deuxièmement, sur la question des coûts plafonds, nous avons voté contre avec enthousiasme. Quand vous dites qu'il faut changer les coûts plafonds puisqu'ils ne sont plus d'actualité et qu'on verra dans quatre ans, cela vaut pour tous les coûts plafonds. Tous les coûts plafonds sont susceptibles d'évoluer. D'ailleurs, régulièrement, nous changeons les coûts plafonds pour tenir compte de l'inflation. Nous avons dû le faire trois fois dans le 11^e programme, si je ne me trompe pas. Il était parfaitement possible de garder les coûts plafonds tels quels et d'attendre la prochaine modification. Ce n'est pas ce que vous faites.

Aussi bien M. le Directeur que M. Choumert présentent les choses toujours avec : « On baisse le taux de participation mais on va ouvrir le coût plafond ». Cela apparaît comme une sorte de compensation. L'expérience nous montre que dans un certain nombre de cas, quand on a baissé des subventions, on s'est retrouvé immédiatement à augmenter le coût plafond. Cela revenait pratiquement à donner la même subvention. Cela s'est passé ainsi en Sèvre-Mignon. Cela rassemble à un marchandage. Soit on supprime tous les coûts plafonds – ce qui est cohérent mais vous n'allez pas le faire –, soit on le fait seulement à cet endroit et cela prend cette allure-là. Nous voterons contre.

M. CHOUMERT :

Je partage complètement les propos de M. Obled et du président Burlot sur les sujets de gouvernance publique, de la nécessité du PTGE et de la différence entre la gouvernance et la maîtrise d'ouvrage. Non, il n'y a pas un marchandage, il y a une question de transparence. Quand on affiche un taux de 50 % et qu'au final, on laisse un coût plafond qui fait que le taux réel d'intervention va plutôt être à 15 ou 20 %, se pose une question de transparence de départ sur l'intervention de l'agence de l'eau. Si nous disons 50 % et que le conseil d'administration se positionne sur 50 %, il faut que nous soyons, à la fin, sur un vrai 50 %. Le fait de mettre d'autres types de contraintes – des exemples montrent que c'est ce qui arrive aujourd'hui – amène à un taux de financement réel qui est bien inférieur à 50 %. Cela biaise un peu les modalités d'intervention de l'agence et ce que nous votons ensemble.

Quand on met 50 %, nous voulons que ce soit un vrai 50 %. Je partage pleinement les propos de M. OBLED qui disait que derrière cette baisse de taux, il y a aussi la nécessité d'une mobilisation de l'ensemble des partenaires autour de ces projets. Il faut que ce soit un vrai 50 % et non pas un 25 % déguisé parce qu'on voterait un 50 % plus un coût plafond qui serait trop bas.

Mme HAAS :

J'ai aussi une explication de vote. D'abord, je vous fais remarquer que l'inflation est en baisse et que même si nous faisons une augmentation de 20 % de ce taux, nous serions à 8,6 que je voterai avec

grand plaisir. Alors que l'État nous demande des efforts énormes en matière budgétaire, des efforts totalement injustes pour faire les poches des collectivités, je trouve amoral aujourd'hui de ne pas mettre un coût plafond qui soit lié à l'inflation en envisageant une revalorisation. C'est ce que les collectivités font pour les salariés et les travaux. Nous revalorisons nos budgets parce que nous savons que nous allons avoir une augmentation des travaux. Aujourd'hui, j'estime que la proposition de laisser totalement ouvert, sous prétexte d'inflation ou d'incertitude, est amoral même si l'on y reviendra dans quatre ans. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Les paroles s'envolent mais les écrits restent.

M. GANDRIEAU :

D'abord, ce n'est pas pour quatre ans. Cela va revenir devant le conseil d'administration dès que les projets vont arriver. Automatiquement, ce débat va reprendre. Nous aurons des éléments chiffrés qui nous permettront de décider du coût plafond qui correspondra à nos engagements à 50 %. C'est tout. Nous ne disons pas autre chose.

M. OBLED :

Ce qui est proposé, c'est de vous donner plus de travail en conseil d'administration. Aujourd'hui, nous avons une discussion avec des coûts que l'on n'imagine pas. En fait, nous ne connaissons pas les coûts. Le retour d'expérience montre que ce qui a été décidé comme projection budgétaire a été dépassé par la variabilité des matières premières, des coûts, etc. Aujourd'hui, nous ne savons pas ce que cela donnera dans deux ou trois ans. Ce qui est proposé, c'est que le coût plafond soit défini par le conseil d'administration. Cela veut dire que tout revient devant le conseil d'administration. Les premiers projets reviendront et seront débattus dans leur globalité, quel que soit l'écrit. Le parallélisme des formes fait que ce que le conseil d'administration a fait, il peut le modifier. En fait, c'est un gage de débat sur la première occurrence qui arriverait.

M. GANDRIEAU :

Je vous rassure, les conditionnalités que nous avons mises en place vont calmer beaucoup de gens.

M. BURLOT :

J'ai une suggestion à vous faire. Je crois que nous sommes tous à peu près sur la même longueur d'onde. Pour l'instant, nous partons sur le projet de délibération tel qu'il est présenté et nous allons construire, comme cela a été fort bien dit, une doctrine au fil du temps. Puis, à un moment donné, nous allons nous arrêter sur des coûts plafonds mais à partir d'une expérience que nous aurons vécue.

Nous serons d'ailleurs amenés à différencier les coûts. Pourquoi ? Si je prends l'exemple d'une simple retenue de substitution agricole, devons-nous la traiter demain de la même façon qu'une retenue de substitution qui contribuerait à l'amélioration de la gestion de l'eau potable sur le territoire ? Je crois que nous allons pouvoir, à travers l'expérience que nous allons mener, définir plus précisément dans le temps ces coûts plafonds. Aujourd'hui, nous n'adoptons pas le principe d'un coût plafond mais nous allons nous construire une doctrine et nous pourrions refaire un bilan le moment venu.

M. GANDRIEAU :

Nous passons à un premier vote qui propose la suppression du coût plafond et le renvoi systématique au CA de tous les projets.

M. OBLED :

Pour que les choses soient très claires pour tout le monde, il est proposé de remplacer dans la délibération la phrase « coût plafond de 7,2 € par mètre cube de capacité utile » par « le coût plafond est défini par le conseil d'administration ».

M. GANDRIEAU :

Qui est contre cette proposition ? Qui s'abstient ?

- *Amendements couts plafonds.*
- **Adoptée à la majorité (19 voix pour, 9 voix contre, 2 abstentions).**

M. GANDRIEAU :

Nous passons maintenant à la délibération globale. Il n'y a qu'un seul article.

M. OBLED :

Je précise que ce qui est mis au vote, c'est ce qui ressort de la commission plus l'amendement qui vient d'être voté.

M. GANDRIEAU :

Je mets au vote les fiches-actions telles qu'elles sont présentées, avec l'amendement qui vient d'être voté en CA. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Modalités d'attribution des aides et taux d'intervention.*
- **Adoptée à la majorité (21 voix pour, 9 abstentions).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-104 du 14 novembre 2024.

M. ALBERT :

La maquette détaillée du 12^e programme est identique depuis les travaux de la commission Programme. Elle prend en compte les 3 M€ supplémentaires que nous allons avoir sur les conventions avec la Région. Nous aurons probablement un peu moins de travaux financés à un moment donné. Néanmoins, nous sommes à 2,43 Md€ sur le 12^e programme. Ce sont quand même 300 M€ supplémentaires par rapport au 11^e. Cela promet un beau programme à venir, avec des premières années qui vont être un peu moins importantes à 368 M€ pour finir à 444 M€ dans les trois domaines. Cela a été voté à l'unanimité par la commission Programme. La délibération est page 204.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Maquette financière du 12^e programme d'intervention.*
- **Adoptée à l'unanimité.**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-105 du 14 novembre 2024.

CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE CONSOMMATION EN EAU POTABLE

Point « programme » n°3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Il s'agit des conventions types de reversement de la redevance en eau potable. Je vois mal comment on pourrait ne pas la voter parce que sinon, nous n'aurions même pas de recettes pour faire nos dépenses. Il est prévu un reversement régulier à l'agence, avec des acomptes perçus par les exploitants, dès l'atteinte d'un seuil fixé par arrêté. L'agence signe une soixantaine de conventions et d'acomptes par an. Vous avez le modèle de type de convention. C'était voté à l'unanimité de la commission Programme qui n'a pas émis de remarques particulières.

M. GANDRIEAU :

Je peux vous dire que ce n'est pas simple à mettre en place sur le territoire. Nous allons y arriver mais au niveau de la facturation, ce n'est pas une sinécure. C'est un véritable travail qui est mené entre les différents opérateurs et ceux qui doivent reverser. Nous allons y arriver mais avec des difficultés. J'espère que tout se passera bien. Là aussi, il faudra un peu de souplesse pour avancer.

Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *Modèle type de convention d'acomptes.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-106 du 14 novembre 2024.

M. GANDRIEAU :

Ce dossier des réserves de substitution et de déconnexion des plans d'eau est toujours très compliqué. C'est un travail que nous avons initié et qui n'est pas fini. Rappelez-vous que nous avons voté une motion. Nous sommes un peu le fer de lance de quelque chose qui est nouveau sur le territoire, y compris français. Il y a des adaptations à faire. Nous comprenons ces difficultés. On part d'un grand écart entre les demandes de chacun. Nous sommes à l'écoute. Les avis des uns et des autres seront toujours écoutés. La démocratie fait que nous trancherons quand cela viendra devant le CA.

SUITE DE LA COMMISSION DES AIDES REUNIE LE 17 OCTOBRE 2024

Point « aides » n°1 de l'ordre du jour

Mme GALLIEN :

Je rapporte les demandes de dérogation/recours gracieux de la commission des aides du 17 octobre 2024.

Nous avons une demande qui émane de GRAINE (Groupe régional d'animation, d'information sur la nature et l'environnement). C'est la dernière parce que le 12^e programme aura modifié ceci. Les dépenses sont estimées à 111.110 €. On propose que l'aide de l'agence de l'eau soit à hauteur de 37 %. Comme cela dépasse le coût plafond, nous sommes obligés de demander l'avis du CA.

La commission des aides a émis un avis positif à la majorité, avec 1 vote contre.

Mme BRUNY :

J'avais voté contre cette délibération. Je réitère ce vote aujourd'hui. Je note bien que c'est terminé puisqu'au 12^e programme, il y a un élargissement possible sur un territoire plus étendu. Je suis heureuse qu'on en finisse avec ces dérogations.

M. MARQUES :

Je précise que je ne prends pas part au vote sur l'ensemble des votes concernant la commission des aides.

M. GANDRIEAU :

C'est noté. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Groupe régional d'animation et d'information sur la nature et l'environnement (GRAINE) Centre-Val de Loire : appel à projets d'éducation à l'environnement et au développement durable 2024-2025 (Loir-et-Cher).*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 voix contre, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-107 du 14 novembre 2024.

Mme GALLIEN :

Page 20, nous avons la demande de recours gracieux qui émane de la SAS Germ'Line dans le Cher, qui a réalisé des travaux de filière de traitement des effluents autonome par filtres plantés de roseaux. Ce recours gracieux est justifié par l'entreprise par le changement d'organisation interne qui a perturbé la gestion du dossier. La commission propose un avis favorable pour prendre en compte l'aide de l'agence initiale, avec une réfaction de 20 %, ce qui fait 26.040 € en moins. La commission des aides a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il de questions sur ce point ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Recours gracieux : Germ'Line SAZS (Cher).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-108 du 14 novembre 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, un recours gracieux émane des Ateliers du bocage qui est une entreprise d'insertion dans les Deux-Sèvres. L'agence de l'eau a donné un avis défavorable à ce recours gracieux. La commission des aides, quant à elle, a émis un avis favorable avec 1 voix contre et 2 abstentions et la reprise d'une décision d'aide avec réfaction de 20 %. Sur une dépense retenue par l'agence de 123.173 €, celle-ci voulait initialement financer à hauteur de 30 % (36.951 €).

Il y a eu une discussion. J'imagine que le directeur de l'agence va s'exprimer là-dessus. En tout cas, la commission des aides a donné un avis favorable à la demande de recours gracieux de cette entreprise Les Ateliers du bocage.

Mme BRUNY :

Pour votre information, j'ai demandé aux services la communication de l'ensemble de ce dossier. Le 29 août 2022, Les Ateliers du bocage signent un acte d'engagement pour des travaux de réduction des pollutions et acquittent une première facture en date du 21 octobre 2022 pour un montant représentant 64 % des travaux. Sept jours plus tard, soit le 28 octobre 2022, ils déposent une

demande d'aide auprès de l'agence en indiquant que le démarrage des travaux est prévu le 4 novembre 2022. C'est une première fausse déclaration.

Dans le formulaire de demande d'aide, le demandeur certifie que la commande ou le devis lié aux prestations ou aux travaux visés dans la demande n'est pas signé. C'est une seconde fausse déclaration qu'ils réalisent auprès de notre agence.

Les services s'en sont rendu compte lorsque l'entreprise a transmis ses justificatifs à l'achèvement du projet. Pour rappel, le demandeur a l'obligation, comme cela est indiqué dans nos règles générales, de déposer la demande d'aide avant le démarrage du projet. Cette condition permet de s'assurer que l'aide de l'agence de l'eau est incitative, conformément au principe retenu par le conseil d'administration et le comité de bassin pour le 11^e programme.

Il y a eu plusieurs interventions politiques, notamment auprès de notre présidente du conseil d'administration sur ce dossier avec un courrier de Jean-Marie Fiévet, député des Deux-Sèvres, d'Olivier Poiraud, vice-président du département des Deux-Sèvres, et enfin celui des Ateliers du bocage.

Martin Gutton, sollicité, a répondu à ces courriers par la négative indiquant qu'il ne pouvait revenir sur nos règles d'attribution.

Les Ateliers du bocage ne sont pas une petite structure. L'entreprise d'insertion compte 200 salariés, a un chiffre d'affaires de 15 M€ et ce projet d'assainissement s'inscrit dans un projet global de 5 M€.

Contrevenir à nos règles, spécifiquement parce que c'est une entreprise d'insertion, traduirait de fait un traitement du dossier à la tête du client. La charte de déontologie que nous avons tous signée énonce des principes et règles de conduite qui garantissent l'impartialité et l'indépendance des processus de décision, et je le souligne, le respect des critères de sélection et d'attribution des aides.

Nos délibérations et nos comptes rendus de CA sont publics et consultables en ligne. Je n'ose imaginer les réactions d'acteurs ayant eu des dossiers refusés sur ce même critère.

Enfin, si le CA devait s'exprimer favorablement sur cette demande, ce serait jouer un mauvais tour à notre directeur qui, en sa qualité d'ordonnateur, devrait porter seul le choix final et répondre sur ses deniers personnels en cas de recours administratif, et in fine, d'annulation de cette décision.

Vous l'aurez compris, je voterai contre cette proposition.

M. OBLED :

Je comprendrai ceux qui voteront pour une dérogation. Si j'étais à leur place, je ferais certainement la même chose. Si le conseil d'administration décidait de proposer la dérogation, je ne le prendrais pas mal. Je le comprendrais. Toutefois, je vous annonce que je ne suivrai pas. En tant qu'ordonnateur, je ne m'exposerai pas à l'illégalité. Je pense que tout le monde le comprendra. Je n'ai pas le pouvoir de dérogation tel que les préfets l'ont désormais. Si je l'avais eu, j'aurais eu la capacité de le faire sans risque. La proposition n'étant pas sans risque, ce n'est pas une aversion particulière au risque mais je ne le ferai pas.

M. ALBERT :

Ce sont des sommes qui sont modiques pour l'agence. Derrière, il y a une entreprise qui intervient fortement dans l'insertion sur ce Nord Deux-Sèvres qui a un taux de chômage très bas. Nous ne sommes pas à l'abri d'avoir d'autres demandes sociales encore plus importantes vis-à-vis de ce qui arrive partout en France. La faute du directeur de cet établissement ne doit pas retomber sur tout un territoire. C'est pour cela que j'ai proposé cette dérogation. J'appuie cette dérogation

parce que je trouve que sur le territoire, c'est une entreprise importante qui a fait l'effort de mettre l'assainissement. Socialement, je trouve que nous devons répondre à cette dérogation. Nous avons répondu à des collectivités parfois pour faute d'un directeur ou d'un administratif. On aurait pu en dire la même chose. Je soutiendrai donc cette dérogation.

M. GANDRIEAU :

Nous allons voter en notre âme et conscience. La délibération qui est mise aux voix est celle qui est sortie de la commission des aides. Si elle n'est pas majoritaire, l'autre s'appliquera de facto, c'est-à-dire celle qui propose de maintenir l'acompte versé au profit des Ateliers tout en appliquant une réfaction de 20 % du montant total de l'aide. C'est à la page 22. L'écart n'est pas non plus énorme.

M. CHOUMERT :

Je peux expliquer la position de la préfète qui en a parlé avec le directeur général de l'agence de l'eau. Je le fais en toute transparence. Je crois qu'elle a été saisie par un certain nombre d'élus du territoire de cette demande. Elle partage l'opportunité de fond sur le sujet par rapport à la structure qui est concernée et par rapport à son travail et à son importance sur le territoire. Il y a une opportunité de fond, d'où un vote favorable de sa part et en ce qui me concerne en tant que représentant le SGAR.

En même temps, elle partagera et suivra pleinement la décision de l'ordonnateur qu'est le directeur général de l'agence de l'eau et défendra la position qu'il sera amené à prendre auprès des élus par rapport à sa responsabilité juridique qui est essentielle.

- *Recours gracieux : Les Ateliers du Bocage – Le Pin (Deux-Sèvres). Travaux de réduction des pollutions organiques par filière biologique à lits plantés de roseaux et zone de rejet végétalisée.*
- **Adoptée à la majorité (15 voix pour, 6 voix contre, 8 abstentions, 1 non-participation au vote de M. Obled).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-109 du 14 novembre 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons une délibération concernant la reprise de décision de la SPL Laval Mayenne Aménagements (Mayenne) en raison d'une erreur matérielle sur la date du devis. Cela représente un montant retenu de dépenses de 36.717 €, avec une aide de l'agence prévue à 60 % pour 22.030 €. La commission des aides a donné un avis favorable avec 1 voix contre.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

- *Reprise de décision : SPL Laval Mayenne Aménagements (Mayenne). Étude hydraulique en vue de la déconnexion des eaux pluviales du réseau et étude de perméabilité – ZAC Férré – Laval.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 1 voix contre, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-110 du 14 novembre 2024.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons un vote unanime de la commission des Aides pour la reprise de décision de Lamballe Terre et Mer pour la réalisation d'une station d'épuration et les réseaux de transfert, avec deux aides différentes de l'agence de l'eau qui s'ajoutent : une première à hauteur de 590.772 € et une deuxième à hauteur de 531.288 €.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des oppositions ? Des abstentions ?

- *Reprise de décision : Lamballe Terre et Mer (Côtes-d'Armor).*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-111 du 14 novembre 2024.

Mme GALLIEN :

Nous avons une dernière demande, pour le démarrage anticipé de Lannion-Trégor-Communauté pour des dépenses d'animation agricole que l'on prendrait à compter de l'année 2022. Cela représente des aides à hauteur de 48 k€ d'une part et 35 k€ de l'autre. La commission des aides a émis un avis favorable à la majorité, avec 1 abstention.

M. GANDRIEAU :

Pas de questions ? Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Animation agricole et coordination du PLAV 2022-2024. Animation agricole, actions collectives agricoles.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 non-participation au vote).**
Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-112 du 14 novembre 2024.

**SUITE DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ACTION
INTERNATIONALE REUNIE LE 14 OCTOBRE 2024**

Point « communication et action internationale » n°1 de l'ordre du jour

M. GILLIARD :

Bonjour à tous. La présidente, Mme Mézière-Fortin, n'ayant pas pu être avec nous ce matin, elle m'a demandé de rapporter rapidement les travaux. La commission a donné un avis favorable aux 13 dossiers de demande d'aide pour un montant d'un peu plus de 1,3 M€. Il s'agit de dossiers principalement en Afrique. Parmi ces dossiers figurent les deux lauréats de l'appel à projets interagences international, deuxième édition. J'ai eu l'occasion de parler à plusieurs reprises de cet appel à projets au conseil d'administration.

Sur un des dossiers, à savoir le dossier Eau et Vie, il y a eu 4 abstentions de principe du fait que le plan de financement comprenait la fondation Coca-Cola. Les services ont contacté post-commission le porteur de projet qui nous a indiqué avoir substitué la fondation Coca-Cola par un autre financeur, à savoir la fondation Mimosa qui n'est rattachée à aucune entreprise qui vend de l'eau gazeuse ou de l'eau plate. Ainsi, le sujet n'est plus d'actualité.

L'enveloppe 2024 a été consommée en totalité comme sur les autres années du 11^e programme.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

- *Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-113 du 14 novembre 2024.

M. GANDRIEAU :

J'avais une demande de M. Deguet concernant les décisions « directeur ». Celui-ci va y répondre en CA d'une manière officielle.

M. DEGUET :

Je ne sais pas si cela nécessitera forcément des réponses parce que ce sont aussi des remarques.

Première chose, nous voyons à la page 185 qu'il y a une étude pour de la gestion mandataire. C'est la deuxième ou troisième fois que j'entends parler de cela. J'aimerais avoir une explication de ce qu'est la gestion mandataire, pas forcément ici mais nous avons vu apparaître ce terme, ce qui nous amène à poser la question.

Deuxième chose, nous avons regardé tout à l'heure pour Vendée Eau, c'était 1,67 M€. Il est indiqué, à la page 490, deux subventions de 870 k€ et 800 k€. Cela fait 1,67 M€. Or, la délibération affiche 1,6 M€. Il fallait éventuellement préciser pour faire 1,67 M€.

Ensuite, nous avons trouvé avec plaisir qu'il y avait des financements importants pour des PTGE, notamment le PTGE du Clain. Nous voyons qu'il y a une étude pour l'élaboration d'un PTGE. Cela nous intéresserait de savoir ce qui justifie une dépense de 177.750 € pour une étude. Si c'est pour la mise en place, on comprendrait mais c'est une étude. C'est à la page 563.

Dans le même ordre d'idée, il y a une subvention pour de la participation citoyenne. Comme je dois être l'un des auteurs d'une proposition dans le cadre de la stratégie 2050 d'études PTGE citoyen, je suis particulièrement intéressé pour savoir tout ce qui a été réalisé sur la participation citoyenne sur le Clain.

Enfin, sur Sèvre-Mignon, je constate que l'observatoire des pratiques agricoles, qui était prévu comme préalable à la construction des bassines du Marais poitevin, vient d'être mis en œuvre avec quatre ans de retard. Mieux vaut tard que jamais. C'est une bonne chose que l'observatoire ait été mis en œuvre.

Sur le même sujet, la chambre d'agriculture des Deux-Sèvres rembourse une somme de 21 k€ sur des diagnostics qui auraient dû être faits en 2020. Cela semble indiquer que cette partie du protocole, à laquelle s'était engagée la chambre d'agriculture, n'a pas été faite. Un certain nombre de diagnostics qui étaient prévus, semble-t-il, n'ont pas été faits à ce moment-là. C'est bien que la chambre d'agriculture rembourse une vingtaine de milliers d'euros pour ne pas les avoir effectués.

Enfin, toujours sur ce dossier, nous avons constaté avec un peu de déplaisir que le directeur avait donné son accord pour une prolongation de la délibération de 2021 qui donnait une somme globale sur 2 millions de mètres cubes pour les six retenues de substitution du bassin Sèvre-Mignon, celles qui sont tout le temps en contentieux. Le contrat arrivait à échéance. Le directeur a autorisé une prolongation de cinq années de ce contrat. Vraisemblablement, nous financerons jusqu'en 2029 des travaux qui étaient prévus pour un CTGQ qui se déroulait de 2019 à 2021.

Je veux attirer l'attention particulièrement sur un terme qui m'a beaucoup plu : « Les travaux ont été retardés par la révision du projet liée aux attentes du tribunal administratif ». En général, le tribunal administratif ne formule pas des attentes mais des jugements. Le jugement spécifiait de façon très claire que le calcul des volumes qui avaient été indiqués était faux. Je comprends que l'agence de l'eau ait une certaine mansuétude par rapport à des projets qui se sont trouvés combattus par le tribunal administratif et accordés, à cause des délais causés par cette décision malencontreuse, un délai de cinq ans supplémentaires. Tout mauvais esprit est absolument volontaire.

M. OBLED :

Le tribunal administratif n'a pas « combattu » non plus, si nous devons relever les termes. Je connais les sept points que vous avez mentionnés par cœur, donc je pourrais y répondre maintenant.

Toutefois, faute de temps suffisant, je vous propose de répondre par écrit à l'ensemble des membres du conseil d'administration sur les différents points qui ont été posés.

M. GANDRIEAU :

Avec l'aide de vos services pour ces dossiers qui sont spécifiques sur un territoire bien connu. Je vous remercie pour votre participation à ce CA qui finit à 13h30. Je vous propose d'arrêter là. Je vous signale que le prochain conseil d'administration qui, je l'espère, sera présidé par Mme la Préfète aura lieu le 12 décembre. Le calendrier des instances pour 2025 est sur l'extranet pour ceux qui seront encore membres des instances.

Je tenais à remercier les services pour l'énorme travail sur le programme. Il y a eu un engagement de présenter les fiches-actions. Il y aura donc encore un débat au comité de bassin sur les mêmes sujets.

Nous rentrons dans des difficultés assez fortes au niveau financier, au niveau programmation et autres. Il faudra se rapprocher de plus en plus des porteurs de projets pour que les choses ne soient pas totalement figées. Si des points devenaient compliqués par rapport aux fiches qui sont votées, il faudrait que l'on puisse les remettre au conseil d'administration qui tranchera. Il faut arrêter de vouloir être hyper strict d'un côté et trop naïf de l'autre. J'ai l'impression que les Français ont été bien naïfs depuis quelques années. Nous allons le payer cher dans nos choix politiques.

J'estime que le travail qui a été réalisé en matière d'aide pour la préservation de l'environnement et de la ressource en eau n'est pas négatif. Il faudra que nous le défendions, même si cela ne nous satisfait pas totalement. Nous avançons.

Je vous souhaite un bon appétit et à bientôt.

La séance est levée à 13H20.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 14 novembre 2024

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. POIRIER Frédy Mme LAMOUR Marguerite
<i>Excusée</i>	A	Mme AUBERGER Eliane		
<i>Excusée</i>	A	Mme BERNARD Lydie		
<i>Excusé</i>	A	M. BRIDET Jean-François		
	A	Mme BROCAS Sophie		
<i>En présentiel</i>	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. VAN DE MAELE Philippe M. FAURIEL Olivier
<i>En présentiel</i>	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	M. DORON Jean-Paul
<i>En présentiel</i>	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	Mme DAVAL Catherine
<i>Excusée</i>	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
<i>Excusée</i>	A	Mme DAVAL Catherine		
<i>Excusée</i>	A	Mme DE BORT Clara		
<i>En présentiel</i>	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	Mme AUBERGER Eliane

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A	M. DORON Jean-Paul		
<i>Excusé</i>	A	M. FAURIEL Olivier		
<i>Visio</i>	A	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pascale	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ
<i>Visio</i>	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	Mme BERNARD Lydie
<i>Excusée</i>	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	A	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
En présentiel	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
En présentiel	P	Mme JORISSEN Virginie	SIGNÉ	
<i>Excusée</i>	A	Mme LAMOUR Marguerite		
	A	Mme LAVAURE Anouk		
<i>Visio</i>	P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. LEDEUX Jean-Louis	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
<i>Excusé</i>	A	M. POIRIER Frédy		

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
<i>En présentiel</i>	A	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme LE PORT Oriane	SIGNÉ	
<i>Visio</i>	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
<i>En présentiel</i>	P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	
	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
	A	M. SOULABAILLE Yann		
	A	M. VALLEE Mickaël		
<i>Excusé</i>	A	M. VAN DE MAELE Philippe		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	29

Quorum = 18

Présents (*hors représentations et pouvoirs*) : 15

Représentés : 3

Pouvoirs donnés : 11

Absents : 20

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>Visio</i>	P	M. BURLLOT Thierry	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. DINGREMONT Benoît	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. WALCH Laurent	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. DUGRAIN Bertrand	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
<i>En présentiel</i> <i>Pas de déjeuner</i>	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. LEBONVALLET Frédéric	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
<i>En présentiel</i>	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PREIZAL Ludivine	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
<i>Visio</i>	P	M. RAYNARD Olivier	SIGNÉ
<i>En présentiel</i>	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
<i>Absent</i>	A	M. ROUSSET Denis	